

TITRE I

L'HISTORIQUE DES JEUX OLYMPIQUES
DANS LA VIEILLE GRÈCE - AU XIX^{me} SIÈCLE

LE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

LES PRÉCÉDENTS JEUX - LE CHOIX DE PARIS



(Photo Giraudon)

COURSE DE CHARS. D'APRÈS UN BAS-RELIEF. (ATHÈNES. MUSÉE DE L'ACROPOLE).

DANS LA VIEILLE GRÈCE

Les Jeux Olympiques à Olympie

L'an 884 avant J.-C., un petit fait se produit, qui contient un immense événement.

En une contrée écartée de la terre hellénique, le roi minuscule d'un royaume sans lustre appelle dans la plaine d'Olympie les Grecs de toute l'Hellade, frères ennemis dont le destin millénaire fut de s'entredéchirer, et leur tend le laurier qui récompensera le vainqueur des jeux athlétiques. Ce fut la première journée des Jeux Olympiques.

En 394 après J.-C., un Espagnol fanatique, l'empereur Théodose I^{er}, enragé de fureur contre l'athlétisme, qui vise à la beauté corporelle, et tout ensemble contre l'hellénisme qui signifie raison et libre examen, rend un édit qui interdit la célébration des Jeux et laisse tomber sur Olympie la chape de plomb de l'oubli.

Ainsi une tradition naît, se développe et meurt. Elle enserme plus de douze cents ans d'histoire. Elle exprime quelques-unes des plus belles richesses de l'âme grecque. Elle nous fournit, dans ses traits essentiels, une image saisissante de la société antique. Quand celle-ci est en formation, elle se cherche elle-même ; elle respire, quand, au cinquième siècle, le monde hellénique atteint son apogée ; elle décline avec lui, et, dans l'hellénisme touché au cœur, l'édit de Théodose n'est qu'une chiquenaude sur l'olympisme moribond. La Grèce a chauffé son âme à la flamme de deux grands foyers : Athènes, l'intelligence ; Sparte, l'ordre et la puissance. Mais c'est à Olympie qu'elle a réalisé sa propre synthèse. Rendez-vous solennel de la race, c'est Olympie qui, sous le regard des dieux immortels, a créé en elle une conscience nationale.

Chaque ville avait ses grands jours, et, en outre, des fêtes panhelléniques rassemblaient périodiquement les citoyens de tous les dèmes : c'étaient les grands Jeux Pythiques de Delphes, les Jeux isthmiques de Corinthe, et encore ceux de Némée. Grâce à eux, les cités échappèrent au particularisme mortel qui les eût fait s'écrouler dans leurs chicanes, et les Grecs attestèrent la permanence de ce goût de l'universalité qui a fait d'eux les instructeurs du genre humain. Mais à travers toute l'histoire de l'Hellade, la grande, la capitale amphictyonique fut celle d'Olympie, synode grandiose où, toutes les quatre années, l'Hellade rassemblée vint se retremper dans la conscience de son unité. Ce qu'elle y rencontrait, elle ne le trouvait ni à Delphes, plus riche sans doute de substance religieuse, ni à Corinthe, fière de ses mille courtisanes : c'était le triomphe d'un idéal de virilité, l'apothéose d'un système où les qualités morales, l'énergie, la résistance, l'audace, allaient de pair avec les avantages physiques et qui fut comme la colonne vertébrale du corps social.

Ces Jeux Olympiques, dont le prestige a défié tant de siècles, et qui pour nous semblent contenir toute une race et toute une histoire, comment les définir et quels caractères leur reconnaître ?

« Olympie, a-t-on écrit ailleurs, c'est l'exaltation et l'apothéose de l'athlétisme grec ; mais l'on se tromperait en y voyant le couronnement normal de l'éducation ». Nous voilà donc conduit, pour délimiter la place d'Olympie dans la civilisation hellénique, à nous demander quelles fins s'y proposa l'éducation. Fut-ce la beauté ? Ou la force ? Ou la

défense de la cité? Oui, sans doute, mais pas cela seulement. Pour les Grecs du cinquième siècle, qui est le moment du plein épanouissement du monde antique, beauté et force furent deux éléments essentiels de la perfection où ils tendaient, mais non pas toute perfection, et, pas plus que le peuple d'Athènes ne fut un peuple d'Adonis, Sparte ne se dédia à Hercule.

La défense de la cité est certes le grand souci de l'éducateur et le devoir supérieur du citoyen. « Fondée sur une religion et constituée comme une église », selon la formule de Fustel de Coulanges, la Cité, en naissant, a posé un principe, d'où elle a tiré son droit souverain : c'est que sa propre sauvegarde est la loi suprême. A elle, tout le pouvoir ; au citoyen, le devoir de subordonner, en toutes circonstances, toutes choses, fût-ce les intérêts les plus sacrés de la famille, à l'intérêt supérieur de l'Etat qui, dominant le temps, les hommes, l'histoire, se dresse dans sa dure majesté, idole inflexible et despotique en qui se confond la religion, au point que l'on ne sait si l'idole est la voix des Dieux, ou si ce n'est pas elle qui commande à l'Olympe. Vingt cités, vingt Etats, dont chacun a ses lois, ses mœurs, sa morgue, et forme une libre république : voilà la Grèce antique. Vingt républiques qui se jalourent, se défient, se battent, s'allient, se contrebattent : voilà l'histoire grecque. Chaque ville a ses défenses, une acropole, des remparts, un flanc de montagne, un éperon sur la vallée ; mais les remparts s'écroulent, les éperons se tournent, les acropoles s'investissent ; il est du moins une citadelle invulnérable, c'est l'âme des hommes quand elle est bien trempée : tremper les âmes, ce sera donc la tâche première, la de Neptune, tâche auguste de la Cité.

L'unique objet de l'éducation, le voilà donc défini, dépouillé du fatras des formules. La Cité ne progressant, ne se maintenant que par les citoyens, ceux-ci n'ont d'autre emploi que de travailler à maintenir, à faire prospérer la Cité. Dès qu'il vient au monde, l'enfant mâle est voué à ce but suprême. Dans sa famille, à l'école, à la palestra, au gymnase, on ne lui enseignera rien d'autre. A dix-huit ans, admis à l'éphébie, il fera le serment « de laisser la patrie plus grande et plus forte qu'il ne l'aura reçue ». Et quand, à vingt ans, il deviendra citoyen, c'est alors qu'irrémissiblement se nouera le devoir auquel toute sa vie sera enchaîner. Etre un citoyen, pour nous, c'est obtenir le droit de gouverner sa propre liberté ; pour l'Hellène, c'était accéder à l'honneur de servir. Servir, tel est l'impératif catégorique de son existence, servir toujours, sous peine de déshonneur, sinon de mort.

Il en résulte que l'éducation antique n'eut point d'autre charge que de façonner des âmes pour le service de la Cité. Elle eût pu être tentée de se borner à fabriquer des soldats ; elle a voulu des hommes. Sa noblesse fut de se régler sur la nature et sur la vie, et de saisir l'homme tout entier. Préparant des défenseurs à la Cité, elle a compris que si les muscles sont de la force, la force ne suffit pas au combattant, si elle n'est soutenue et conduite par l'énergie, laquelle est une vertu. Elle n'a rien ignoré, rien négligé de son triple domaine, sachant que c'est ne rien faire que d'ensemencer l'un en négligeant les autres. Elle a reconnu que le perfectionnement de l'être doit se poursuivre à la fois sur le plan intellectuel, le plan moral et le plan physique, et que la grande affaire est d'installer la volonté au centre de la créature pensante, en la munissant des moyens de se réaliser.

Elle a constitué enfin un système ample et cohérent, apte à mettre en jeu les plus hautes facultés de l'intelligence en même temps que celles du corps, les forces morales et les forces physiques, et à mener les unes et les autres, dans une harmonie totale, jusqu'à la plénitude de leur épanouissement. Et ce système n'eut point de négateur. Pour Platon, la « gymnastique », instrument de perfection-

nement moral, est au service de l'âme aussi bien que du corps. Dans toute l'antiquité, l'on ne découvrirait pas un seul éducateur pour tenter de disjoindre le faisceau parfait que formait une doctrine rationnelle à laquelle le Christianisme porta les premiers coups, et qui fut intégralement reprise par les grands éducateurs modernes. C'est elle qui a donné à la civilisation antique son unité. Elle est une sorte de miracle. Avec quelques variantes et certaines différences de dosage, par exemple plus spirituelle à Athènes, plus corporelle et plus âpre à Sparte, elle apparaît identique à travers le temps et l'espace. S'il faut la définir, on dira que, par le souci de cultiver avec le même soin tout ce qui est de l'homme, elle est essentiellement un équilibre.

Or cet équilibre, Olympie le renverse au profit de l'athlétisme. Voilà justement ce qui sépare la conception des éducateurs de la conception des Olympiques. De l'une à l'autre, il n'y a pas schématisation, mais divergence. Entre l'une et l'autre, il n'y a pas liaison, mais rupture. Il n'en est pas moins vrai que, si l'éducation d'un jeune Grec de la grande époque ne le conduit pas nécessairement au stade des bords de l'Alphée, elle l'y prépare, et que le prestige des Jeux olympiques a pour support la puissante formation athlétique de chaque citoyen.

*
**

Au chant huitième de l'*Odyssée*, Laodamas, fils d'Alcinoüs, lance un méprisant défi au divin Ulysse, dont il ignore le nom, et qu'une tempête, déchaînée par la colère de Neptune, a poussé sur les côtes des Phéaciens, après qu'il eût nagé pendant deux jours. Et l'ardent Laodamas lui jette au visage : « Il n'est pas de gloire plus grande pour un homme que de montrer la légèreté de ses pieds et la force de ses bras ». A lire cette tranchante apologie, ne croirait-on pas que l'esprit d'Olympie a trouvé, par avance, dans la bouche du fils d'Alcinoüs, sa formule définitive? Le premier, Laodamas a fourni le thème sur lequel s'évertueront, pendant mille années, avec un enthousiasme qui ne connaîtra pas de fatigue, poètes, orateurs, dramaturges, écrivains de toute lignée, qui ne furent eux-mêmes que les transpositeurs des ardens populaires. Ecoutez un Pindare qui s'exalte : « Comme l'eau est le meilleur des éléments, comme l'or est le plus précieux parmi les trésors des mortels, comme la lumière du soleil surpasse toute autre chose en éclat et en chaleur, ainsi il n'est point de plus noble victoire que celle d'Olympie ». En somme, fascinée par Olympie, toute la Grèce en frissonna comme d'un délire. L'acte de courir, de boxer, de lutter, de conduire un char, lui apparut comme l'emploi le plus illustre qu'un homme pût faire de ses facultés : le fait d'y exceller la transporta. Le singulier fut que ce délire quadriennal ne se manifestât au début de chaque olympiade : mais le merveilleux est que, sans une défaillance, il ait possédé toutes les générations d'un peuple mobile, tout le long de son histoire. Cela aussi, c'est un miracle grec.

A la naissance de ce miracle, les dieux présidèrent. Connaît-on un fait de la vie hellénique, que les dieux n'aient façonné? Avant Zeus, régnait Kronos. Il est un lieu de la terre où Zeus enfant venait mener ses jeux puérils : c'est une plaine étroite, large d'un kilomètre, que bornent de basses collines, que domine une montagne boisée et trapue, et qu'arrose un fleuve capricieux, tantôt hardi et rapide, tantôt étiré entre des îlots de sable, rejoint, au milieu de la plaine, par une rivière : un bois épais pousse ses rameaux non loin de ses bords : oliviers, platanes, peupliers et pins croissent de toutes parts ; un charme divin, une grâce adorable émanent de cet harmonieux paysage, pour l'éternité enchanté par la présence du jeune Zeus. Or cette montagne chevelue est le mont Kronion, ce fleuve est l'Alphée, où se vient verser le Kladoüs ; l'Altis est le

nom de ce bois sacré, et cette plaine choisie par un dieu est la plaine d'Olympie.

Zeus régna. Olympie sauvage ne se hâta point de dévoiler ses mystères. Cependant, lentement, s'organisaient les peuples de la péninsule hellénique. Un jour, parut Iphitos.

C'était un petit roi d'Elide. Fut-il un guerrier, un législateur, un conquérant, un vaincu? L'histoire ne sait de lui rien d'autre qu'il s'appela Iphitos, et elle l'a immortalisé pour deux actes qui, sans doute, au moment qu'il les accomplit, semblèrent à ses contemporains beaucoup moins reluisants que l'éphémère prise d'une ville. C'est lui qui fonda, dans cette plaine d'Elide qui avait vu les ébats du petit Zeus, les Jeux Olympiques, ce qui, en soi, n'était rien. La pensée mémorable d'Iphitos fut de faire reconnaître par toute la Grèce la neutralité de l'Elide, ayant pour corollaire l'interdiction à toute troupe armée, pendant la durée des Jeux, du territoire d'Olympie. Trêve sacrée qui, en 1172 ans, ne rencontra qu'un ou deux profanateurs, et qui, au milieu d'un monde livré à toutes les luttes de préséance et à tous les excès guerriers, plaçant Olympie sous l'égide d'une paix perpétuelle, donna à l'œuvre d'Iphitos son indestructible base.

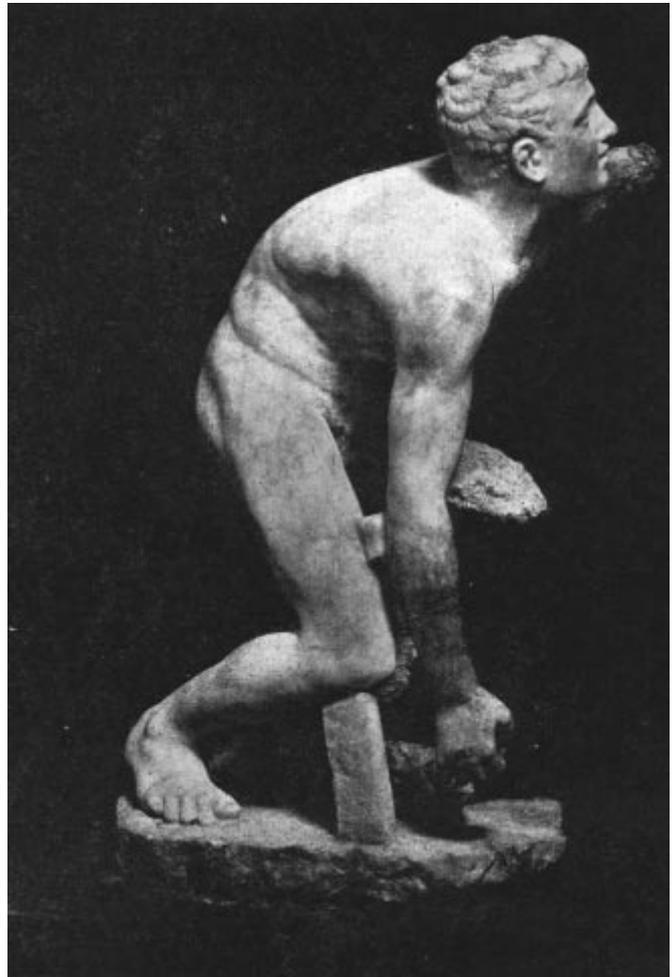
Elle fit mieux encore que d'assurer, à travers le temps, la durée des Jeux; elle leur conféra leur sens national et historique, et rendit possible la mystique dont ils ne tardèrent pas à devenir le centre. Car le pacte dont elle fut l'expression, consenti par d'innombrables générations, ne fut en somme rien de plus que le signe visible de la vieille idée panhellénique qui, supérieure aux discordes et dominant l'antiquité grecque, est si profondément enracinée dans l'âme de ce peuple qu'elle a survécu au temps, aux épreuves, aux invasions, à la servitude, et que c'est elle encore qui, aujourd'hui, commande les actes de la jeune Grèce. L'unité grecque, tant de fois affirmée, en dépit de querelles exaspérées, au cours d'une longue histoire, c'est à Olympie que, tous les quatre ans, elle vint chercher une consécration nouvelle, et la longue théorie de tous les peuples confondus s'enroulant autour des autels de l'Altis, ce fut pendant plus d'un millénaire, la vivante couronne offerte par l'esprit éternel de la race aux générations qui passent.

*
**

C'est donc en l'année 884 avant J.-C. que les Jeux furent pour la première fois célébrés; mais ce n'est qu'un siècle plus tard, en 776, que leur retour périodique engendra l'institution du calendrier olympique et que fut, du commun consentement, créé le système chronologique qui, comptant par olympiades ou groupes de quatre années, ordonne l'histoire antique. Ce système, sans une interruption, dura près de douze siècles. Les derniers jeux devaient être célébrés en 393 après J.-C. C'est l'année suivante, en 394, que Théodose promulga l'édit qui les supprimait.

La Grèce, alors, domptée et lasse, et déjà comme détachée de l'hellénisme, dont le foyer était passé à Byzance. n'avait plus en elle la force de réagir; mais pendant des siècles, c'est elle tout entière, en réalité, qui, au retour de chaque cinquième année, à l'approche du mois d'*hécatombéon*, c'est-à-dire vers notre mois de juillet, s'était transportée à Olympie. Oui, toute la Grèce, pauvres et riches, marchands et philosophes, poètes et hommes d'état, un Pythagore et un Démosthène, un Socrate et un Thémistocle, un Euripide et un Pindare. Et tous, à l'appel des messagers qui sillonnaient l'Hellade, se hâtaient vers la plaine auguste, venus des quatre coins du monde hellénique, du continent et des îles, des métropoles et des colonies.

Au nord de cette plaine, s'appuyant contre le mont Kronion, s'étend le sanctuaire, l'Altis, enserré entre les quatre côtés de sa longue muraille, où s'ouvrent trois portes. C'est la cité des dieux. Dominant les temples, les qua-



(Photo Giraudon)

DISCOBOLE. MARBRE GREC ANCIEN.
(ATHÈNES. MUSÉE NATIONAL).

tre-vingts autels qui s'y dressent entre les arbres, les innombrables statues qui figurent le peuple des morts, le puissant temple de Zeus olympien s'érige au milieu du bois sacré, long de soixante-quatre mètres, large de vingt-sept, haut de vingt et un, ceint de trente-huit colonnes d'ordre dorique, portant, sur celui de ses frontons qui regarde l'occident, le célèbre haut-relief où Alcamène a représenté le combat des Centaures et des Lapithes, et dont les vénérables morceaux sont pieusement conservés au musée d'Olympie. La merveille du temple, c'est, au fond de la cella, la monumentale statue de Zeus, que sculpta Phidias, et que toute l'antiquité célébra comme le grand œuvre de la statuaire hellénique.

Se pressant contre l'Altis, l'Olympie athlétique étirent l'Olympie religieux.

Le stade a 211 mètres de long. Des gradins de marbre l'enveloppent, dominés par une ceinture de terrasses où s'entasse la foule. Entre le stade et le fleuve Alphée, s'étend l'hippodrome, long de 770 mètres. Au sud, c'est le Bouleuterion, où siège le Sénat olympique, puis le Léonidaion, réservé au logement des hôtes de distinction. A l'ouest, le gymnase, qu'entourent des portiques, dont le plus grand n'a pas moins de 210 mètres de développement; puis la palestres, où les concurrents achèvent leur entraînement; puis le palais des prêtres; puis l'atelier de Phidias, dont on découvre encore l'emplacement.

Et partout, des statues, des colonnes, des ex-voto; des stèles, des inscriptions. Statues de vainqueurs, car tout vainqueur des Jeux a droit à la sienne; colonnes rappelant un fait historique, un souvenir; des cités qui concluent un pacte viennent en déposer ici, pour ajouter à la solennité

de leur accord, le texte gravé. Il n'est pas un événement mémorable de l'histoire de l'histoire qui n'ait ici son procès-verbal.

*
**

A l'origine, la course du stade constituait l'unique concours olympique. Mais d'âge en âge, le programme initial ne tarda point à s'enrichir. On accueillit le pentathlon; après lui, le ceste ou pugilat; au septième siècle, ce furent les courses de chars, et bientôt les courses de chevaux; enfin fut admis le pancrace; on vit même jusqu'à des courses de mulets et de poulains. Au cinquième siècle, il ne fallait pas moins de cinq journées pour contenir les diverses épreuves.

Tous les quatre ans, dix mois avant la nouvelle olympiade, la ville d'Elis, à qui revenait, par droit traditionnel, le soin d'organiser les Jeux, désignait dix magistrats, appelés *hellanodices*, investis de pleins pouvoirs. A eux de régler l'ordonnance des fêtes et des concours, la surveillance, la police.

Leur premier soin consistait à recevoir les engagements.

Tous n'étaient point admis. On regardait comme un privilège de fouler l'arène olympique. Olympie prétendait ne s'ouvrir qu'aux seuls Grecs. Tout ce qui n'était pas grec était « barbare », et les barbares n'avaient accès sur la piste, non plus que dans les rangs des spectateurs. Pas davantage, d'ailleurs, les femmes, la peine de mort menaçant toutes celles qui enfreindraient la règle. Il fallait, à l'origine, que tous les concurrents fussent de pure race hellénique; des tempéraments ayant été apportés à cette loi sévère, tout au moins durent-ils être de naissance libre. Tout athlète convaincu d'impiété ou de sacrilège était écarté. Longtemps furent refusés les Spartiates, portant, des générations durant, la peine que Lacédémone eût une fois violé la trêve sacrée. Ainsi les Grecs prétendaient-ils qu'Olympie fût non seulement la cité de l'honneur, mais comme une diète ou un Synode aristocratique. Telle est l'idée qu'ils se faisaient de l'athlétisme: une culture supérieure réservée à ceux que leur naissance en rendait dignes. Seuls avaient le droit d'y briguer la couronne les hommes de leur race, à condition qu'ils fussent libres et vertueux. Les Jeux Olympiques furent, au plus haut sens de ces mots, une école de patriotisme et de loyauté. La solennelle amphictyonie hellénique, c'est à Olympie qu'elle se tint.

Pour tous les concurrents, un entraînement de plusieurs mois, surveillé par les *hellanodices*, était obligatoire. Ils étaient ensuite, suivant leurs aptitudes, répartis entre les différentes épreuves, et enfin, transportés à Olympie; ils y achevaient leur préparation au gymnase et à la palestra.

Le onzième jour du mois d'hécatombeon, a lieu ce que nous appellerions la cérémonie d'inauguration. Franchissant la porte principale de l'Altis, tous ceux qui vont avoir un rôle dans la fête olympique se dirigent vers le temple de Zeus; puis leur procession, s'allongeant, d'autel en autel, à travers le bois sacré, s'arrête devant l'image de Zeus Orkios, protecteur des serments, et là, les mains étendues au-dessus de la chair sanglante des victimes, tous, juges, athlètes, cochers, professeurs, entraîneurs, jurent que leurs intentions sont pures, qu'ils ont observé les règles, et qu'ils lutteront loyalement. Serments qui comptent. Il y a, pour les parjures, outre le déshonneur, de lourdes amendes, voire des verges. Au bas de la terrasse des Trésors, s'alignent les *Zanes*, où des inscriptions vengeresses rappellent le souvenir des crimes et les noms des criminels.

Le lendemain, au petit jour, l'immense foule, dont la plus grande partie a campé aux bords de l'Alphée et du Kladéos, emplit le Stade et, massée jusqu'au sommet de ses pentes, lui fait une vivante couronne. Dès que paraît le soleil, les fanfares éclatent, un brouhaha joyeux monte

de la plaine en liesse. Sortant de l'Altis, franchissant le passage voûté qui aboutit au Stade, et dont on voit encore des vestiges, le cortège officiel, précédé des trompettes, s'avance au milieu de l'arène. Vêtus de robes écarlates, les *hellanodices* marchent en tête, et gagnent leur tribune de marbre. Derrière eux, viennent les députations, les personnages célèbres, les invités de marque. Enfin la troupe des concurrents qui, défilant en rangs ordonnés, viennent se masser à l'extrémité de la piste.

L'appel commence par les coureurs du Stade. Un héraut les annonce successivement, d'une voix retentissante, par leur nom et celui de leur ville, et des acclamations saluent au passage ceux en qui la foule reconnaît de précédents vainqueurs. Quand tous ont été nommés, le héraut, s'adressant de nouveau au peuple, poursuit:

— Quelqu'un d'entre vous peut-il reprocher à l'un de ces athlètes de n'être point de naissance pure ou de condition libre, d'avoir été puni des fers, d'avoir montré des mœurs indignes ?

Question devenue rituelle, à laquelle il est bien rare que soit donnée une réponse, car il y a longtemps que les *hellanodices*, selon une des premières obligations de leur charge, ont fait une enquête sur chacun des concurrents.

Voici que l'on se met en place pour la première course. L'arène est longue de 211 mètres, large de 32, recouverte d'un sable épais, afin d'accroître les difficultés des épreuves. A l'une et l'autre extrémités, deux lignes de calcaire blanc, enfouies dans le sol et percées de trous carrés destinés à recevoir les poteaux entre lesquels pouvaient se placer vingt coureurs, ont été mises au jour par les archéologues allemands, à qui revient le haut mérite d'avoir, dans le dernier tiers du dix-neuvième siècle, mené à bien la fouille d'Olympie. 192 mètres 27 centimètres séparent ces deux lignes blanches, marquant ainsi sa longueur authentique du stade olympique, dont on savait seulement, jusqu'à cette découverte, qu'il mesurait 600 pieds, les propres pieds d'Hercule qui, selon la légende, avait, en les plaçant bout à bout six cents fois de suite, déterminé la mesure de chacun des quatre côtés du mur primitif de l'Altis.

Au signal de la salpinx, les coureurs alignés bondissent. A eux revient le privilège d'ouvrir les Jeux par le plus ancien, le plus vénérable, le plus noble de tous, la course, dont les dieux eux-mêmes firent leur divertissement. Mais il est plusieurs types de course. D'abord, la course simple, qui consiste à aller de l'une à l'autre ligne blanche, sur le parcours d'un stade; puis la course double ou *dioulos*, où l'on double la borne, pour revenir au point de départ, et qui équivaut à deux stades: enfin la course de fond, ou *dolichos*, qui comprend douze fois le double trajet, soit un peu plus de 4.600 mètres.

Les matières et l'ordre du programme ont certainement varié au cours des olympiades, et l'on ne saurait prétendre en fournir l'exacte distribution. Du moins semble-t-il qu'au cinquième siècle, la première journée ait été réservée aux adolescents et aux enfants, à qui les Jeux avaient été ouverts à partir de la trente-septième olympiade, c'est-à-dire l'an 632. Nous savons aussi dans quel ordre se déroulaient alors les concours. Après la course, vient la lutte.

Le sort accouple les combattants. Leur corps ruisselle d'huile afin de rendre les prises plus malaisées, et, par surcroît, ils luttent sur un sol arrosé, détrempe, boueux, où ils glissent, et achève de les faire insaisissables. Cependant, les lois du combat sont sévères. Il s'agit que l'adversaire touche des deux épaules, non pas une, mais trois fois de suite, et encore n'est déclaré vaincu que celui qui, à haute voix, avoue sa défaite.

Le ceste ou pugilat, qui succède à la lutte, est, de tous les combats, le plus violent. Deux hommes qui s'y affrontent ont l'aspect de deux guerriers. Sur la tête, ils portent une calotte renforcée d'airain; ils ont les mains et les

avant-bras garnis de lanières de cuir entrelacées et hérissées de petites boules de plomb : redoutable attirail imaginé pour l'attaque autant que pour la défense. Pour le reste, ils sont entièrement nus. Comment des colosses ainsi armés ne s'entretuent-ils point à chaque coup? C'est, d'une part, qu'il y a des sanctions contre celui qui laisse sans vie son adversaire, et, d'autre part, que les Grecs ont su faire, d'un sauvage combat, un jeu d'adresse. Le talent, en effet, consiste, à vrai dire, moins à frapper juste et à « encaisser » qu'à esquiver. Il en résulte que les combattants s'observent, que les combats sont fort longs, et que la victoire revient finalement au champion qui, ayant le mieux usé de la feinte et de l'artifice, a su harceler son adversaire, le traquer, l'épuiser, à celui des deux enfin dont la tactique a dominé. Ainsi la gravité même du risque a introduit dans le jeu son correctif. Pour apprécier l'âme de deux peuples, mettons en regard les tempéraments que la Grèce apporta au redoutable combat du ceste, qui fut la passion des héros homériques, la barbarie avec laquelle la Rome antique jetait l'un contre l'autre, à travers le cirque sanglant, ses gladiateurs.

Une autre observation s'impose à son tour. C'est que le ceste, comme la lutte, comme le pancrace, si rude qu'il paraisse, fait appel aux facteurs moraux autant qu'aux forces physiques. Cela est vrai pour tous les jeux de l'athlétisme, pour tous les sports, dans tous les temps, chez tous les peuples. Du moins les Grecs ont-ils les premiers aperçu cette grande vérité que contestent, aujourd'hui encore, certains adversaires du sport. Être un grand champion, c'est posséder une âme. Une volonte, trempée à l'égal des muscles, c'est faire des muscles les serviteurs d'une pensée. A l'athlète vainqueur, les Grecs décernent le titre de héros, qui implique une primauté spirituelle. Souvenons-nous que la fin assignée par eux à l'éducation est de former des citoyens.

Le pancrace, qui se dispute ensuite, participe de la lutte et du pugilat. Il consiste tout ensemble à lutter et à boxer, à s'étreindre et à frapper. La Grèce l'a inventé, les Romains l'ont hérité d'elle, mais il a disparu avec leur civilisation, et le sport moderne n'admet point le mélange des genres. A Olympie, le pancrace passionnait la foule. Vers lui, allaient les suprêmes enthousiasmes. La couronne des couronnes, c'est celle qui récompensait le vainqueur des vainqueurs, celui du pancrace. Les grands athlètes olympiques dont les noms sont venus jusqu'à nous, les Milon de Crotonne, les Diagoras, les Timanthe, les Euclés, les Kallias, c'est au pancrace qu'ils durent leur renommée.

Le lendemain, le spectacle est à l'Hippodrome. Les dimensions de celui-ci sont d'un stade de largeur sur quatre de longueur, soit 770 mètres. Nous voici en pleine aristocratie. Les gens du commun n'ont accès ni aux courses de chars ni aux courses de chevaux. Ceux qui font courir, c'est un Philippe, un Pausanias, un Hiéron; c'est un rot de Syracuse, de Macédoine, d'Agrigente; c'est un Alcibiade; ce sont même des cités qui présentent un char sur la ligne de départ.

Le char est cette caisse basse que les dessins nous ont fait connaître, montée sur deux roues et attelée soit de deux, soit de quatre chevaux, dont deux de volée. Le cocher, vêtu d'une légère tunique, est debout, tenant en mains les guides et le fouet. Quand un aigle mécanique, dressé au-dessus d'un autel érigé à l'extrémité orientale de l'immense arène, agite ses ailes, c'est le signal; toutes les barrières s'abaissent à la fois, et les chars, jusque-là contenus dans des stalles alignées, s'avancent, entraînés par leurs chevaux, que les cochers stimulent du fouet et de la voix. Bientôt les voici, tous ensemble, sur la ligne de départ, et, au strident appel de la salpinx, ils bondissent.

C'est une course furieuse. A travers l'épais nuage de sable blanc dont ils sont aussitôt enveloppés, on distingue

des ombres impétueuses, d'où s'échappent des vociférations, des invectives, parfois d'effroyables tonnerres. Il arrive que, le nuage se dissipant, tandis que les cochers, plus loin, poursuivent la lutte, on aperçoit sur la piste un char disloqué, des roues broyées, un conducteur inanimé, des chevaux en démence qui galopent en tous sens, en jetant à travers l'hippodrome leurs hennissements épouvantés. La course, en effet, est triplement dangereuse: par les difficultés du parcours, qui comporte, à chaque extrémité, un brusque tournant autour d'une borne; par l'entassement des concurrents, dont chacun, en dépit de son serment, cherche à s'assurer ce que nous appellerions la « corde », fût-ce en « coupant » ou gênant les autres: enfin par la fragilité des véhicules, littéralement bondissants derrière la folle galopade de puissants coursiers.

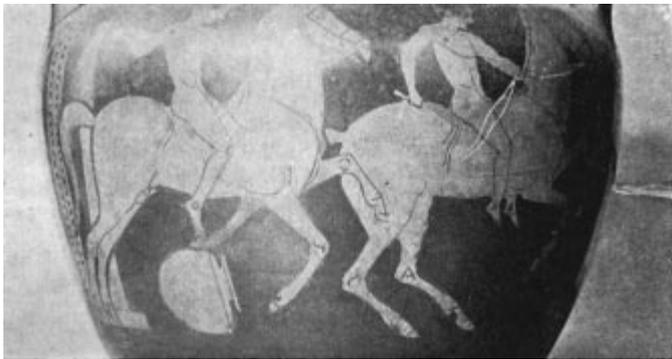
Chacune des deux bornes est six fois doublée; cela veut dire que la piste, à l'aller et au retour, doit être douze fois couverte dans toute son étendue, ce qui équivaut à un parcours de neuf kilomètres. Enfin la course s'achève, le vainqueur passe triomphalement la ligne d'arrivée, et les acclamations retentissent à travers l'immense vaisseau, saluant l'une des plus prestigieuses victoires olympiques.

Les chars sont toujours montés par des cochers aux gages de leurs maîtres; mais la course de chevaux, qui succède à celle des chars, a un autre attrait et possède un autre



(Photo Giraudon)

CESTIAIRE. ART GREC. (ÉCOLE DES BEAUX-ARTS).



(Photo Giraudon)

DEUX ÉPHEBES A CHEVAL.
D'APRÈS UNE PEINTURE DE VASE.

lustre. On sait que les Grecs furent d'admirables cavaliers, dont l'élégance et la science sont attestées par d'innombrables représentations iconographiques et sculpturales, et que notamment Athènes, dans toutes les guerres qu'elle eut à soutenir, y brilla par un incomparable corps de cavalerie. Aussi n'est-il pas rare de voir d'importants personnages monter eux-mêmes leurs coursiers et se mesurer dans l'arène olympique. C'est d'ailleurs la seule épreuve où des citoyens de marque consentent à paraître en personne.

La journée de l'hippodrome est dès lors achevée. Le jour suivant, l'insatiable foule se retrouve au Stade. C'est le jour du pentathlon.

L'on sait en quoi consiste le pentathlon, dont le nom a été heureusement restauré dans l'athlétisme moderne. Comme ce nom l'indique, il comprend cinq épreuves successives, dans lesquelles tous les concurrents doivent se mesurer, et qui sont: le saut, le lancement du disque, le jet du javelot, la course et la lutte. Quiconque n'a pas été vainqueur dans trois au moins de ces concours ne saurait prétendre à la couronne. Ainsi, bien loin de fonder la victoire sur le calcul d'une moyenne de points, susceptible de favoriser une médiocrité généralisée, un sage règlement entend faire, d'une primauté affirmée, la condition du prix.

Dans le programme olympique, comme dans la faveur populaire, le pentathlon a son rôle propre. Car il s'en faut que ce programme ait été établi à l'aventure. La Grèce a mis quatre siècles à le parfaire, et chacun des éléments qui le composent répond à un objet propre, à une tendance particulière de l'athlétisme. L'amour des chevaux, l'art de l'équitation sont satisfaits à l'hippodrome, et la course de chars y est, de surcroît, imposée par une des plus vénérables traditions de l'antiquité hellénique. Il en est de même de la course à pied, chère aux dieux. Le ceste, la lutte, le pancrace consacrent le plus fort, le plus résistant, le plus brave. Mais le pentathlon est quelque chose qui réunit les attraits les plus divers et met en jeu toutes les qualités variées, dont l'assemblage fait la beauté de l'athlétisme. Il y faut successivement de l'adresse, de la souplesse, de la rapidité, de la légèreté, de la puissance, du coup d'œil. Il est la portion de choix, la fine et difficile compétition qui appelle les belles attitudes et tend à réaliser cette harmonie qui fut, dans tous les ordres, la suprême recherche de la Grèce, et reste la vivifiante, l'éternelle leçon due par le monde moderne à sa mère nourricière.

Le pentathlon fait donc mieux que de terminer les Jeux. Il les couronne et les résume. Au moment où s'achève la dernière épreuve de lutte, il ne reste plus qu'à offrir au peuple assemblé un brillant spectacle. C'est la « course armée » — parade plus que concours — où l'on voit s'élan- cer à travers le stade et doubler la borne de magnifiques athlètes alourdis par l'armure complète des combats, et qui, bouclier au poing, brandissent la lance.

Ainsi se déroule, durant les quatre premières journées, la série grandiose des concours olympiques. Tout y a sa place de ce que contient l'athlétisme. On pourra, dans les temps modernes, multiplier les types de courses, imaginer des épreuves nouvelles, l'on n'ajoutera rien aux leçons techniques qui se dégagent d'un tel programme. Au reste 96 olympiades ont été nécessaires aux Grecs pour le parachever; l'œuvre, commencée au huitième siècle, n'est complète qu'à l'aurore du quatrième. C'est seulement à la dix-huitième olympiade, c'est-à-dire au bout de soixante-douze ans, qu'y est apparu le pentathlon, et il fallut cent trente-deux années pour que l'on s'avisât d'y introduire le pancrace.

La cinquième journée est celle des récompenses et des adieux. Elle n'emprunte point sa solennité à l'éclat d'une manifestation d'apparat, mais au caractère religieux dont elle est imprégnée, et qui lui confère une grandeur austère. Seuls y prennent part les personnages qui ont eu un rôle dans l'organisation ou l'administration des Jeux, les invités de marque, les athlètes. La foule n'y est point conviée. Déjà les vainqueurs, ou *olympionikes*, ont reçu, dans l'instant même où ils étaient proclamés, une palme, qui est, aux yeux du peuple, le signe de leur triomphe, mais l'attribut de la victoire est la couronne: c'est elle qu'ils viennent chercher, les Jeux finis, dans l'Altis, devant le temple de Zeus, dieu des dieux.

Par les soins des hellanodices, devant la porte du temple auguste, toutes les couronnes, faites d'une branche coupée dans l'olivier sacré que planta Hercule lui-même, sont placées sur une vaste table d'or et d'ivoire, ciselée par Colotès, et, un héraut avant appelé chaque olympionike par son nom et celui de la cité qui l'a délégué, celui-ci s'avance pour recevoir la couronne qu'un hellanodice pose sur sa tête. Le voilà quasi immortel. Son nom est désormais inscrit, pour ce que les hommes appellent l'éternité, sur les tablettes où l'on peut lire, au gymnase, la liste des vainqueurs depuis l'an 776; peut-être aura-t-il, de surcroît, sa statue; en tout cas, en attendant cette suprême consécration, son voyage de retour sera d'un conquérant. Sa patrie l'accueillera sous des arcs de triomphe. Maints privilèges l'y attendent. Il sera exempté d'impôt; une pension lui sera votée; il aura sa place marquée au théâtre et dans toutes les cérémonies publiques; partout où il paraîtra, il sera l'olympionike, l'honneur de la cité! Peuple généreux, peuple empli d'un mâle orgueil, qui se montre ainsi capable d'honorer ceux qui l'ont honoré. Il est possible que, las d'Aristide, il ait banni ce juste; en revanche, quelle ardeur ne mettait-il point à guetter, pour les récompenser, les enfants de sa race qui avaient su ajouter une parcelle au prestige de la patrie!

Avec la dernière couronne posée sur le front du dernier olympionike, avec le dernier cortège qui, dans une dernière évolution, dédie aux dieux la suprême libation, la fête olympique est finie; pour quatre années, la douce Elide demeurera silencieuse, et Olympie comme morte. Le départ commence aussitôt. Sur les chemins de la mer comme sur les routes de la terre, les nefes larguent leurs voiles, les chevaux hennissent, las d'un repos de cinq jours, les chars s'ébranlent, les petits ânes reprennent leur trot menu. Un jour ne se sera point écoulé que de tout ce brouhaha, de ces clameurs, de cette foule pareille à un mouvant océan, il ne restera rien dans la plaine d'Elide, rien que le pesant silence des grandes solitudes, à peine troublé par les allées et venues des prêtres et des magistrats attachés à Olympie et occupés à remettre toutes choses en ordre.

C'est en 393 après J.-C., nous l'avons rappelé, que, pour la dernière fois, les Jeux furent célébrés. L'année suivante, Théodose I^{er} les interdit irrévocablement. Fanatique plus furieux encore que celui-là, son successeur, Théodose II, fait incendier les temples. Ne faut-il pas effacer du

sol lui-même les grandioses témoins de l'inferral paganisme et d'une civilisation abhorrée? Plus tard, des tremblements de terre ajoutent aux maléfices des hommes. Puis une ville byzantine, édifiée avec les marbres épars des temples, s'élève sur ce qui fut l'Altis. Le Kladéos, à son tour, rompant ses digues, répand de toutes parts son limon. Et voici venir successivement, pour parfaire l'œuvre de destruction, les Slaves, les Francs, les Vénitiens, enfin les pires de tous, les Turcs.

Dès lors, Olympie, effacée de la surface de la terre, ne vit plus que dans le souvenir de quelques hellénistiques orientaux. Des siècles passeront ainsi, dans l'ignorance totale d'une grandeur si retentissante. La Renaissance, restaurant l'hellénisme, tirera du linceul des âges le nom de la cité illustre. Mais il lui faudra, pour revivre, attendre le dix-neuvième siècle, passionné, dans tous les ordres, de recherche, d'invention, de résurrection. En 1829, les mains de deus passants s'avisent de soulever un coin du suaire de boue sous lequel repose un grand cadavre chargé de gloire: ce sont deux Français, membres de la Commission de Morée, Bouet et Dubois, à qui revient le mérite d'avoir retrouvé l'emplacement du temple de Zeus et mis au jour trois

fragments de métope, qu'ils rapportèrent au Louvre. Cinquante ans plus tard, s'attaquant à la totalité de la ruine, l'archéologie allemande, dont c'est l'un des ouvrages les mieux réussis, entreprenait de déblayer une couche de sable qui atteignait jusqu'à six mètres d'épaisseur, et, en peu d'années, elle nous restituait Olympie.

La carte des deux villes, celle des temples et celle des athlètes, est maintenant inscrite sur le sol. Rien d'émouvant comme d'errer à travers de si glorieux vestiges. C'est aux lieux mêmes où douze siècles les virent revenir tous les quatre ans, que l'on comprend pleinement ce que furent les Jeux Olympiques. C'est là qu'il faut s'attarder pour en saisir la leçon historique, comme si quelque chose de l'âme grecque était resté suspendu aux rameaux des arbres du Kronion. Et c'est dans cette plaine élégante et grave, que dominant en cercle des coteaux coiffés d'arbres comme de chevelures harmonieuses, c'est à l'heure crépusculaire où l'être en méditation, s'incorporant aux choses, se sent fondre dans la nature, qu'apparaît ici, resplendissant et fort, énergique et suave, le visage le plus pathétique de l'hellénisme en action.

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Athènes essaye de faire revivre Olympie

Entre le jour où le fanatisme d'un empereur, venu du pays qui devait enfanter l'inquisition, scella sur Olympie la pierre tombale, et l'instant où une initiative française restaura, dans Athènes transportée, les jeux oubliés, 1503 années ont coulé sur le monde en rénovation.

En ces quinze siècles, qui virent tant d'apothéoses et d'écroulements et qui ont jeté dans l'histoire les noms de tant d'empires dont nous connaissons du même coup la naissance, le triomphe et la chute, qui s'aviserait de se souvenir des glorieuses assises du panhellénisme que furent les Jeux olympiques ? Ils semblent morts, irrémédiablement morts, enfouis au plus profond des fastes de la Grèce éternelle. Il y eut cependant une heure où quelqu'un tenta de les tirer des lointains du passé. Ce fut à Athènes, vers le milieu du siècle dernier. Sur cette tentative singulière, mal conçue, mal conduite, aussi dénuée de tradition que d'imagination, on a recueilli ici des renseignements où le pittoresque ne fait pas défaut, et qui, pour la plupart, ont le mérite de la nouveauté (I).

En 1858, régnait en Grèce le bavarois Othon, qui devait être déposé en 1862. Alors vivait en Roumanie l'Epirote Evangélios Zappas, un de ces généreux évergètes tels que la Grèce moderne, depuis un siècle, à tous les moments de sa jeune histoire, n'a cessé d'en rencontrer, et qui, enrichis à l'étranger, entendent faire profiter leur patrie des chances de leurs négoce. Evangélios Zappas est en bon rang dans la bienfaisante phalange; mais l'offre qu'il fit au roi Othon ne manqua point d'imprévu.

(I) M. J. E. Chryssaphis a entrepris à ce sujet un travail important, encore inédit. Il a bien voulu me communiquer, avant de les publier, les résultats de ses recherches, et je tiens à lui en exprimer ici ma vive gratitude. M. Chryssabhis, directeur de la section de la gymnastique au ministère de l'Instruction publique à Athènes, a eu à sa disposition les archives officielles, et il apporte en ces matières une particulière compétence. — G. B.

Ce qu'inopinément il lui proposa, ce fut de mettre à sa disposition 400 actions de la Société de navigation hellénique, dont il était le grand maître, pour que les arrérages en fussent affectés à l'institution de « Concours Olympiques » ; à cette donation, il ajoutait 3000 florins, destinés à organiser en 1859 les premiers de ces concours. La Grèce n'était pas, en ce temps, en situation d'épiloguer sur les dons qui venaient à elle; après avis du Conseil des ministres, un décret royal, rendu le 19 août, accepta l'offre de Zappas, et il fut dès lors établi que, tous les quatre ans, auraient lieu à Athènes des concours dits olympiques. Mais qu'est-ce que l'évergète entendait par là, et que devaient être ces « olympiques » dont le décret d'Othon ordonnait tout soudain la restauration ?

Ce n'était pas tout à fait ce que l'on pourrait croire.

Enfiévré de patriotisme, le bon Zappas voulait que sa fondation contribuât au « progrès national ». Terme bien vague, objet bien lointain, en un pays où tout était alors à créer, où n'existait nulle industrie, où tout le commerce était aux mains des producteurs de raisins secs et d'olives, où toutes les forces vives de la nation allaient chercher à l'étranger les champs d'action qui leur manquait en Grèce. Travailler pour « le progrès national », c'était donc, dans l'esprit d'un homme tel que Zappas, encourager sous toutes ses formes l'activité hellénique, notamment en matière d'industrie, d'agriculture et d'élevage, et ce fut en effet le programme assigné par lui aux nouveaux concours quadriennaux. Cependant, comme ils devaient s'appeler olympiques, l'olympisme n'en fut pas tout à fait exclu, et l'article 15 du décret royal prescrivit qu'une place y fût faite aux jeux gymnastiques donnés solennellement dans le stade, dans l'après-midi du troisième dimanche, la fête inaugurale étant fixée au premier d'octobre 1859. Le décret stipulait encore que, dans chaque concours (qu'il s'agît d'ailleurs d'une épreuve de lutte ou de la présentation d'une

vache laitière), le vainqueur recevrait cent drachmes, et le second, cinquante, tous deux étant gratifiés en outre d'un rameau d'olivier. Ainsi se conjuguèrent, dans la pensée de l'évergète et des ministres d'Othon, le service pratique de la Grèce moderne et l'auguste tribut moral rendu au souvenir des grands aïeux.

A peine ces importantes nouveautés étaient-elles connues qu'un fougueux intellectuel, d'un élan, se leva. En Grèce, comme en France, il se rencontre toujours, dans toutes les causes, un intellectuel pour prendre les intérêts de la raison. Celui-là, qui vivait alors à Paris, s'appela! Minoïdis Minas, et ce qu'il se mit à proclamer, dans une plaquette qu'il lança incontinent (*Philostrate*, traité de gymnastique), était la sagesse même. Quelle invention saugrenue, faisait-il, de confondre dans le même programme, de mêler dans les mêmes apothéoses, des choses aussi disparates et discordantes qu'une exposition industrielle ou agricole et des jeux ressuscités de la tradition olympique? L'industrie grecque, où la rencontrer, alors qu'il n'est point, dans tout le pays, une pelote de fil qui n'ait été achetée à l'étranger? Et si M. Zappas a entendu évoquer la Grèce ancienne, n'est-ce pas dans une de ses manifestations les plus illustres qu'il convient de la faire revivre? Que l'on se borne donc à rendre à la jeune Grèce ses jeux olympiques, que l'on restaure le stade, auquel il suffira de rendre ses gradins, et que l'on fasse appel à une jeunesse enthousiaste, en qui s'est perpétué le goût des exercices physiques, qui, chaque dimanche, jusque dans le village le plus reculé, ont leurs acteurs et leurs spectateurs.

Ainsi s'exprimait, avec une brûlante éloquence, Minoïdis Minas; mais il écrivait sur le sable du désert, et rien ne fut changé au plan établi. Tout ce que l'on consentit à faire pour les jeux, ce fut de leur donner un règlement. Rien n'y fut omis, ainsi qu'en témoigne le texte que nous avons sous les yeux, et, sans entrer en d'inutiles détails, notons seulement que les épreuves olympiques devaient être limitées au saut, à la course, au lancement du disque, à la lutte. Quant aux vainqueurs, un héraut proclamerait leur nom, celui de leur père et de leur mère, celui de leur cité natale, et, debout sur un char, faisant le tour de l'arène, ils recueilleraient les applaudissements de la foule transportée. Voilà comme les Athéniens de 1859 se reliaient à la tradition olympique, en la renforçant de romantisme. Ils ne négligeaient point pour cela l'aspect pratique des choses, et ils n'en étaient pas encore à faire la moindre hypothèse sur ce que nous avons appelé, plus tard, les principes de l'amateurisme. En effet, la couronne et le rameau d'olivier, réservés au premier et au second, comme aux plus fameux « olympioniques » fêtés dans l'Altis, n'excluaient pas les prix de cent et de cinquante drachmes qui leur devaient revenir, et l'article quatrième signifiait en outre que les lauréats auraient la préférence pour les postes rémunérés de professeurs de gymnastique et de directeurs des jeux.

Le dimanche 15 novembre 1859 fut la journée des jeux athlétiques. Le programme arrêté avait, dans les dernières semaines, subi quelques remaniements. A l'instar d'Olympie, on avait la course *dioulos* (course de vitesse) et la *diolichos* (course de fond). Le saut triple succédait au saut simple. On lançait le disque en hauteur, puis en longueur. On avait ajouté le lancement du javelot, avec une tête de bœuf pour objectif; mais là ne s'étaient point limitées les innovations : l'*askoliasme* avait son rang, je veux dire la course en sac de cuir, et n'avait-on pas eu l'idée d'offrir aux campagnards accourus à la ville, en guise de bouquet, le régal d'un mât de cocagne?

Ce programme se déroula, non pas au Stade, qu'il eût fallu préparer à grands frais, mais sur la place Louis, en présence des souverains, des ministres, des autorités municipales, sous la direction du gymnaste Pagon, et, sans aller plus avant, révélons tout de suite que ce premier essai

fut pitoyable. Les journaux du temps nous renseignent à cet égard. Partout le désordre. Les cavaliers chargés de maintenir la foule en donnant l'exemple, et, brutalement, à tort et à travers, frappent tout ce qui leur tombe sous la main, les enfants comme les femmes. Le public éperdu fuit de toutes parts, d'autant plus pourchassé qu'il est plus affolé, et ne comprend rien à ce qui se passe. Comment comprendrait-il ? La direction technique des jeux est nulle, En dépit du règlement, concourt qui veut : on admet qui se présente, fût-ce des gamins: on voit s'aligner pour la course l'un des gendarmes chargés du service d'ordre : dans la même épreuve, un mendiant aveugle fait le bouffon tragique. Pour comble, un concurrent de la course de sept stades, épuisé par son effort, s'écroule et expire. C'était plus qu'il n'en fallait pour discréditer les jeux olympiques, du moins ce que l'on appelait de ce nom. Tout ce qu'il était possible de faire pour les replonger, plus profondément que jamais, dans les catacombes du passé, il semble bien que le digne Zappas, ses conseillers et les exécuteurs de sa volonté, l'avaient fait. Du reste, un des augures de l'époque, un certain Tziotis, alors directeur de la gymnastique, avouait lui-même avec candeur qu'il ne connaissait rien de cette affaire.

*
**

L'étonnant fut que la Grèce, loin de se décourager, récidiva. Il est vrai qu'elle y mit le temps. Et, cette fois encore, ce fut pour déférer à la volonté de Zappas le bien intentionné.

Il était mort peu de temps après la comédie de 1859, mais non sans assurer à In grande pensée de sa vie le secours d'une inscription testimoniale. C'est ainsi que, revenant, pour préciser ses vues, sur l'acte antérieur de sa donation, il spécifiait que les jeux proprement olympiques devaient avoir, dans le programme général, une place conforme à leur éminente dignité, et que notamment il convenait de leur donner pour cadre un stade reconstitué selon le plan dressé par lui-même. Pour obéir au testament de l'évergète, un décret royal régla, en régla, In composition de la Commission des Olympiques, que présiderait le ministre de l'intérieur en personne, et un second décret, rendu quatre années plus tard, en 1869, fixa au mois d'octobre 1870 l'ouverture du deuxième Concours olympique.

Un règlement détaillé ne tarda point à intervenir, sous le titre de « Règlement des jeux gymniques dans le Stade ». et ses dix-sept articles accusèrent l'évident souci de se référer à la tradition antique, comme s'il eût suffi de reprendre quelques-uns des rites usités à Olympie pour renouer la chaîne brisée depuis près de quatorze siècles! Il convient d'ailleurs de reconnaître que le programme technique, qui nous intéresse davantage ici, était assurément plus complet et mieux étudié que celui de 1859. Le Règlement, dans son article 5, énumérait les différentes épreuves à disputer, dans l'ordre même où elles devaient se succéder. C'étaient :

La course plate de deux stades;
Le saut triple avec élan :
Le saut simple en longueur avec élan:
Le lutte debout et à terre (réminiscence antique):
Le lancement du disque :
La première demi-finale de la lutte:
Le lancement du javelot;
Le saut à la perche au-dessus d'un fossé:
La seconde demi-finale de la lutte:
La corde lisse;
Le mât de cocagne (on y tenait !):
La lutte à la corde;
La finale du mât de cocagne;
La finale de la corde lisse:
La finale de la lutte.

Les articles suivants fixaient avec une certaine précision les règles des différents concours, et, sur celui de la lutte à la corde, je trouve une note curieuse qui nous apporte, grâce au savant M. Chryssaphis, un renseignement intéressant. En voici la traduction textuelle:

« Ce jeu de la lutte à la corde est probablement ce que les anciens appelaient *skaperdan elkin*, décrit par Polydeuque. *Skaperda* désigne une poutre percée au milieu, enfoncée dans la terre: à travers le trou, passe une corde dont chaque bout est attaché à chacun des deux adversaires, tous deux ayant le dos tourné à la poutre. Celui qui, tirant l'autre, lui fait toucher le dos à la poutre est le vainqueur: c'est ce que les anciens appelaient *skaperdan elkin*; mais il arrive que d'autres joueurs s'y ajoutent et s'attirent mutuellement en s'attachant ensemble ».

Un règlement annexe concernait la natation et les régates, qui devaient se donner à Phalère, et qui, en fait, n'eurent pas lieu. Mais la partie la plus amusante de ce document officiel est assurément le budget des frais envisagés. Il atteint le fabuleux total de 4.185 drachmes et 50 lepta, y compris l'outillage, les pris en espèces, les appointements des différents fonctionnaires, depuis le directeur des jeux jusqu'à l'orchestre et au trompette (8 dr.), enfin les vêtements de sport (tricot, ceinture en caoutchouc (!). sandales), qui devaient être fournis aux concurrents dans le besoin, chaque équipement étant estimé 19 dr. 50 lepta.

Certains des articles de ce budget sont dignes d'être évoqués aujourd'hui. C'est ainsi que le directeur de la gymnastique, engagé pour trois mois, y figure pour le traitement impressionnant de 600 dr., soit 200 par mois.

La dépense d'outillage la plus forte devait être celle d'un mât de 20 mètres sur 40 centimètres de diamètre à la base, qui, mis en place, était inscrit pour 250 dr. Une perche de 4 mètres devait revenir à 8 dr. ; un javelot, 10 dr. : un disque en bois, 3 dr. ; une poutre de 2 m. 50, 8 dr. On aurait une corde de 15 m. sur 4 centimètres de diamètre pour 35 dr., et 30 petits drapeaux pour 45 dr. Quant au vestiaire à construire en bois (6 m. de longueur), il coûterait 200 dr. Temps innocents de 1870, que vous êtes loin de nous! Plus loin assurément que vous ne sembliez être vous-même de la dernière olympiade!

C'est le 18 octobre 1870 que se déroulèrent les Jeux olympiques. Un Allemand en avait été l'organisateur, Jules Ening, jadis secrétaire au palais royal sous Othon, resté en Grèce, après la déposition du bavarois, pour y enseigner à la fois la musique et la gymnastique: on n'est pas plus platonicien ! La direction technique était échue à Daniel Tziotis, dont nous avons déjà trouvé le nom tout à l'heure et qui, sans doute, depuis 1859, avait eu le loisir de combler les lacunes de son éducation olympique. Le succès fut imprévu, au dire du vice-président de la commission d'organisation, M. D. Christidis, lequel écrivait lyriquement :

((Le peuple accourut en masse, et près de trente mille spectateurs assistèrent aux jeux. La présence de cette foule compacte, l'ordre religieux qui, d'un bout à l'autre, s'y maintint, l'émotion profonde qui se lisait sur tous les visages, autant d'irrécusables témoignages qui attestaient l'étroit parenté des Grecs d'aujourd'hui avec leurs ancêtres, l'identité de leurs caractères, de leurs penchants, de leurs goûts .

Peut-être était-ce beaucoup dire. Les jeux finis, la commission des Juges consigna dans un rapport les résultats de ses observations. C'est une étude judicieuse, où abondent les remarques de bon sens inspirées par l'expérience qui venait de se développer. Les conclusions en peuvent être résumées en deux points. Premier point: tels qu'ils sont organisés, les Jeux apparaissent brusquement dans une nation qui n'y est point préparée; les concurrents se

recrutent naturellement dans un monde de travailleurs épuisés par leur travail quotidien, et qui n'ont pas le loisir d'en distraire les longues heures nécessaires à un entraînement méthodique ; dans ces conditions, les Jeux modernes risquent de n'être qu'une parodie des Jeux anciens, dont le rôle moral, social, politique, fut si considérable dans la société antique, et il serait vain d'espérer y attirer la jeunesse intellectuelle. Deuxième point : veut-on créer une institution qui réellement agisse sur la race, tant au point de vue physique qu'au point de vue moral? Nul autre moyen que d'introduire l'exercice physique à tous les échelons de l'enseignement public et dans l'éducation privée. Les auteurs du rapport ajoutaient que la gymnastique est un art grec par excellence, que tous les états civilisés sont en train de faire, dans l'éducation de la jeunesse, la part de l'athlétisme, et, pour finir, judicieusement ils observaient — n'oublions pas que ce rapport était écrit à la fin de 1870 — que ce fait n'était certainement pas étranger « aux étonnants exploits des Prussiens ».

En conclusion, les juges, qui n'étaient rien de moins que trois professeurs de l'Université, Boussakis, Jean Philippe et Grégoire Papadopoulo, préconisaient les mesures suivantes: mise en état du vieux Stade panathénien, destiné à devenir le gymnase central de l'Etat et à abriter une sorte d'école normale de la gymnastique ; construction d'un gymnase, d'abord au chef-lieu de chaque département, puis dans les villes importantes de chaque province, enfin dans toute école communale, « de telle sorte que la gymnastique des Grecs anciens, rénovée, transformée, adaptée aux besoins et aux mœurs de la société moderne, devienne, en Grèce aussi, autant que possible, d'une pratique familière à toute la nation. Ainsi, lisait-on encore dans ce rapport, pourront se développer et s'imposer les Jeux Olympiques, que pieusement Evangelios Zappas s'est proposé de faire revivre.

*
**

Cet intelligent et substantiel rapport, puis l'élégant et utile palais connu sous le nom de « Zappion », auquel la félonie de Constantin devait conférer une lugubre célébrité, c'est en vérité tout ce qui demeura de la généreuse et maladroite initiative de l'évergète Zappas.

En somme, les résultats athlétiques des jeux de 1859 et de 1870 étaient nuls, et ils apparaissent, selon le mot sévère que nous venons de citer, comme une parodie des jeux antiques. Pouvait-il en être autrement, dans une nation qui se cherchait encore, et qui en était à apprendre les premières notions de l'éducation physique comme de toutes choses? A vrai dire, ces deux journées, dites olympiques, de 1839 et de 1870, virent bien plutôt des amusements forains que de sérieuses compétitions sportives. Tout restait à créer. Mais la trouvaille de Zappas avait été de tirer de la nuit des temps ce nom magique d'Olympie, et son ambition reste noble d'avoir tenté de relier l'institution nouvelle à la plus illustre tradition hellénique.

Cette institution n'était pas viable, et il suffit de deux essais pour en faire la preuve. Au lendemain comme à la veille de la journée athénienne de 1870, le champ était libre. C'est à une initiative française que devait revenir le haut mérite de rétablir les grands Jeux dans leur vérité historique, et avec une ampleur telle que la Grèce ancienne n'en eut même pas le soupçon. Ce qu'elle avait accompli pour le seul hellénisme et l'étroite terre nationale, les temps modernes devaient l'étendre à l'univers entier et pour le profit de la vaste humanité. C'est un appel français qui allait ébranler le monde.

LA RESTAURATION DES JEUX

Le mardi 1^{er} août 1893, dans la soirée, le Comité de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques se réunissait au lieu habituel de ses séances, 27, Boulevard des Italiens.

Le baron Pierre de Coubertin, secrétaire général du Comité, présidait.

Autour de la table, étaient réunis MM. H. Agnel, C. Fenwick, Dupont, E. Saint-Chaffray, Frantz Reichel, Harvey, Adolphe de Pallissaux, Mercier, Jung, Grisel, O Sloan et Jules Marcadet. M. Louis-Philippe Reichel, père de Frantz Reichel, assistait à la séance à titre consultatif pour y représenter le sport vélocipédique. Il n'est pas un de ces noms qui ne soit fameux dans l'histoire de la renaissance de l'athlétisme français.

Du procès-verbal, que j'ai sous les yeux, retenons seulement trois lignes sans éclat :

((Le programme préparatoire du Congrès international pour l'étude et la propagation des principes d'amateurisme est adopté)).

Ce programme préparatoire, annexé au procès-verbal, comportait huit paragraphes, et le huitième ne disait rien de plus que ceci :

((De la possibilité du rétablissement des jeux olympiques. — Dans quelles conditions pourraient-ils être rétablis ?))

Cette soirée du 1^{er} août 1893 est une date historique, une de celle dont peut s'enorgueillir la fierté française, et digne au surplus d'être célébrée par l'athlétisme universel, car, en ces deux phrases discrètes et pâles, c'est la rénovation de l'olympisme qui est contenue.

Mais à nous en tenir à la lettre des procès-verbaux, nous ne connaîtrions de l'histoire qu'un visage glacial et vide. Il faut savoir à quelle pensée répondait un tel Congrès international et quelles intentions s'exprimaient dans cet audacieux, dans ce chimérique dessin de rétablir, après une interruption de plus de quinze siècles, ces grands jeux d'Olympie. où la vieille Hellade, rongée de jalousie, déchirée de querelles, allumée de passions, allait, tous les quatre ans, recomposer son âme éternelle.

**

L'imparfaite tentative faite par les Athéniens en 1859 et renouvelée en 1870 tenait plus de la littérature que de l'athlétisme. Demeurée locale, elle n'avait même point cherché à rayonner. De plus elle était ancienne, parfaitement oubliée des Grecs eux-mêmes, qui, loin de songer à la recommencer, ne manifestaient encore aucune activité sportive. Elle avait bien pu emprunter à l'histoire son nom de ((Jeux Olympiques)) ; elle restait comme la généreuse illusion d'un patriote qui s'imaginait qu'il suffit d'un mot pour engendrer un état d'âme et déterminer un fait. Pour la terre entière, les Jeux Olympiques étaient bien morts, morts comme les Panathénées ou les mystères éleusiniens, morts comme les dieux de l'Olympe, et, lorsqu'une voix s'éleva pour en proposer la restauration, si le monde n'en daigna même point sourire, c'est que la voix s'était faite modeste et qu'on ne l'entendit pas.

C'est pourtant au cœur illustre de la vie universitaire française, c'est dans le vieil amphithéâtre de la Sorbonne, que, pour la première fois, furent proférés les mots imprévus. Le soir du 25 novembre 1892, on y célébrait le pre-

mier jubilé de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques, fondée, cinq ans plus tôt, en un matin gris de l'hiver de 1887, par Georges de Saint-Clair. A cette occasion, trois conférences, se complétant l'une l'autre, se succédèrent devant un public encore peu familiarisé avec les matières qui en faisaient l'objet. Le premier, Georges Bourdon rappela ce qu'avait été, dans l'antiquité hellénique, l'éducation physique. Après lui, un jeune secrétaire d'ambassade, en qui déjà s'annonçait un brillant diplomate, M. J.-J. Jusserand, évoqua, en un tableau saisissant, l'intense vie sportive du Moyen Age. Enfin, le sport athlétique au temps moderne fut le sujet de la causerie que fit, pour achever ce cycle historique, M. Pierre de Coubertin, ordonnateur de cette belle cérémonie. Et c'est comme il terminait son discours, que soudain, au détour d'une phrase, l'orateur exprima la pensée que la renaissance de l'athlétisme dans le monde, l'un des faits les plus importants de l'histoire sociale au dix-neuvième siècle, avait pour conclusion nécessaire le rétablissement des Jeux Olympiques.

Mots vides pour la plupart de ceux qui les entendirent. et que nul ne songea à relever. Mots sonores, pensa-t-on, destinés à orner d'hellénisme une harangue distinguée. N'était-ce donc qu'une boutade? C'était une notification, et nous voici, en réalité, devant la pensée centrale du baron Pierre de Coubertin.

Jeu de théâtre? Non pas. L'ambition qui le dirigea fut de faire renaître les grands jeux grecs non seulement dans leur faste, mais dans leur signification profonde. Pour qu'ils eussent tout leur sens, il fallait donc que l'âme moderne consentît, tous les quatre ans, à se laisser pénétrer par l'âme antique et, en quelque sorte, à s'identifier à elle. N'était-ce pas appeler le miracle? Même à un tel miracle, l'initiateur eut le mérite de croire, et peu importe que nous le voyions ou non réalisé: le succès n'ajoute rien à la noblesse du dessein. Qu'est-ce donc que les Jeux olympiques!

Qu'est-ce d'abord que l'hellénisme? Cette antique: Hellade, dont la culture moderne est saturée, au point que l'on ne conçoit pas de civilisation qui n'ait en elle ses racines, est-ce par sa littérature, par sa philosophie, par sa morale, qu'elle a si profondément marqué l'humanité pensante? C'est par un singulier privilège de son intelligence. La grandeur de l'hellénisme est d'avoir découvert le sens de l'universel ; ce qui le fait éternel, constamment vivant et jeune, sans cesse adapté aux formes mouvantes de la vie, c'est d'avoir pensé, d'avoir senti, non pour une race bornée dans l'espace et le temps, mais à l'unisson de l'humanité. Pour mieux dire, alors que la terre apparaissait, à des regards encore étonnés, vaste, inaccessible, mystérieuse. et que, de sa main étendue, chacun pouvait toucher les limites du monde connu, c'est l'hellénisme qui, d'une vue hardie, a deviné, construit l'humanité; c'est lui qui, au-delà des mers, au-delà du temps, a parlé pour l'humanité, telle que l'ont refaite, après les Grecs, vingt-cinq siècles d'histoire. C'est là ce qui le fait constamment présent parmi nous, et si nous le rencontrons au détour de chacune de nos pensées, c'est que la souveraine exigence du génie qui le portait a conféré à toutes ses œuvres une clarté ravonnante. Comment la même lumière n'eût-elle point baigné les actes solennels de la vie nationale? Tel fut, dans un monde ignorant, égoïste et clos de toutes parts, le miracle grec. Nous n'avons pas cessé d'en être possédés, et comment s'étonner que, nous flattant d'avoir recueilli l'héritage intellectuel de l'hellénisme, nous ayons été tentés d'y égaler la vie contemporaine et d'en faire revivre l'une des formes les plus expressives ?

La restauration de l'olympisme est donc bien autre chose qu'une image retrouvée, un pastiche heureux, une théâtrale reconstitution de solennités mortes. Rien de plus vivant, au contraire, que ce fervent appel à l'âme antique. Rien de plus neuf, dans un vieux monde épuisé de com-

LA RESTAURATION DES JEUX

Le mardi 1^{er} août 1893, dans la soirée, le Comité de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques se réunissait au lieu habituel de ses séances, 27, Boulevard des Italiens.

Le baron Pierre de Coubertin, secrétaire général du Comité, présidait.

Autour de la table, étaient réunis MM. H. Agnel, C. Fenwick, Dupont, E. Saint-Chaffray, Frantz Reichel, Harvey, Adolphe de Pallissaux, Mercier, Jung, Grisel, O Sloan et Jules Marcadet. M. Louis-Philippe Reichel, père de Frantz Reichel, assistait à la séance à titre consultatif pour y représenter le sport vélocipédique. Il n'est pas un de ces noms qui ne soit fameux dans l'histoire de la renaissance de l'athlétisme français.

Du procès-verbal, que j'ai sous les yeux, retenons seulement trois lignes sans éclat :

« *Le programme préparatoire du Congrès international pour l'étude et la propagation des principes d'amateurisme est adopté* ».

Ce programme préparatoire, annexé au procès-verbal, comportait huit paragraphes, et le huitième ne disait rien de plus que ceci :

« *De la possibilité du rétablissement des jeux olympiques. — Dans quelles conditions pourraient-ils être rétablis ?* »

Cette soirée du 1^{er} août 1893 est une date historique, une de celle dont peut s'enorgueillir la fierté française, et digne au surplus d'être célébrée par l'athlétisme universel, car, en ces deux phrases discrètes et pâles, c'est la rénovation de l'olympisme qui est contenue.

Mais à nous en tenir à la lettre des procès-verbaux, nous ne connaîtrions de l'histoire qu'un visage glacial et vide. Il faut savoir à quelle pensée répondait un tel Congrès international et quelles intentions s'exprimaient dans cet audacieux, dans ce chimérique dessin de rétablir, après une interruption de plus de quinze siècles, ces grands jeux d'Olympie. où la vieille Hellade, rongée de jalousie, déchirée de querelles, allumée de passions, allait, tous les quatre ans, recomposer son âme éternelle.

*
**

L'imparfaite tentative faite par les Athéniens en 1853 et renouvelée en 1870 tenait plus de la littérature que de l'athlétisme. Demeurée locale, elle n'avait même point cherché à rayonner. De plus elle était ancienne, parfaitement oubliée des Grecs eux-mêmes, qui, loin de songer à la recommencer, ne manifestaient encore aucune activité sportive. Elle avait bien pu emprunter à l'histoire son nom de « Jeux Olympiques », elle restait comme la généreuse illusion d'un patriote qui s'imaginait qu'il suffit d'un mot pour engendrer un état d'âme et déterminer un fait. Pour la terre entière, les Jeux Olympiques étaient bien morts, morts comme les Panathénées ou les mystères éleusiens, morts comme les dieux de l'Olympe, et, lorsqu'une voix s'éleva pour en proposer la restauration, si le monde n'en daigna même point sourire, c'est que la voix s'était faite modeste et qu'on ne l'entendit pas.

C'est pourtant au cœur illustre de la vie universitaire française, c'est dans le vieil amphithéâtre de la Sorbonne, que, pour la première fois, furent proférés les mots imprévus. Le soir du 25 novembre 1892, on y célébrait le pre-

mier jubilé de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques, fondée, cinq ans plus tôt, en un matin gris de l'hiver de 1887, par Georges de Saint-Clair. A cette occasion, trois conférences, se complétant l'une l'autre, se succédèrent devant un public encore peu familiarisé avec les matières qui en faisaient l'objet. Le premier, Georges Bourdon rappela ce qu'avait été, dans l'antiquité hellénique, l'éducation physique. Après lui, un jeune secrétaire d'ambassade, en qui déjà s'annonçait un brillant diplomate, M. J.-J. Jusserand, évoqua, en un tableau saisissant, l'intense vie sportive du Moyen Age. Enfin, le sport athlétique au temps moderne fut le sujet de la causerie que fit, pour achever ce cycle historique, M. Pierre de Coubertin, ordonnateur de cette belle cérémonie. Et c'est comme il terminait son discours, que soudain, au détour d'une phrase, l'orateur exprima la pensée que la renaissance de l'athlétisme dans le monde, l'un des faits les plus importants de l'histoire sociale au dix-neuvième siècle, avait pour conclusion nécessaire le rétablissement des Jeux Olympiques.

Mots vides pour la plupart de ceux qui les entendirent. et que nul ne songea à relever. Mots sonores, pensa-t-on, destinés à orner d'hellénisme une harangue distinguée. N'était-ce donc qu'une boutade? C'était une notification, et nous voici, en réalité, devant la pensée centrale du baron Pierre de Coubertin.

Jeu de théâtre? Non pas. L'ambition qui le dirigea fut de faire renaître les grands jeux grecs non seulement dans leur faste, mais dans leur signification profonde. Pour qu'ils eussent tout leur sens, il fallait donc que l'âme moderne consentît, tous les quatre ans, à se laisser pénétrer par l'âme antique et, en quelque sorte, à s'identifier à elle. N'était-ce pas appeler le miracle? Même à un tel miracle, l'initiateur eut le mérite de croire, et peu importe que nous le voyions ou non réalisé: le succès n'ajoute rien à la noblesse du dessein. Qu'est-ce donc que les Jeux olympiques!

Qu'est-ce d'abord que l'hellénisme? Cette antique: Hellade, dont la culture moderne est saturée, au point que l'on ne conçoit pas de civilisation qui n'ait en elle ses racines, est-ce par sa littérature, par sa philosophie, par sa morale, qu'elle a si profondément marqué l'humanité pensante? C'est par un singulier privilège de son intelligence. La grandeur de l'hellénisme est d'avoir découvert le sens de l'universel; ce qui le fait éternel, constamment vivant et jeune, sans cesse adapté aux formes mouvantes de la vie, c'est d'avoir pensé, d'avoir senti, non pour une race bornée dans l'espace et le temps, mais à l'unisson de l'humanité. Pour mieux dire, alors que la terre apparaissait, à des regards encore étonnés, vaste, inaccessible, mystérieuse. et que, de sa main étendue, chacun pouvait toucher les limites du monde connu, c'est l'hellénisme qui, d'une vue hardie, a deviné, construit l'humanité; c'est lui qui, au-delà des mers, au-delà du temps, a parlé pour l'humanité, telle que l'ont refaite, après les Grecs, vingt-cinq siècles d'histoire. C'est là ce qui le fait constamment présent parmi nous, et si nous le rencontrons au détour de chacune de nos pensées, c'est que la souveraine exigence du génie qui le portait a conféré à toutes ses œuvres une clarté ravonnante. Comment la même lumière n'eût-elle point baigné les actes solennels de la vie nationale? Tel fut, dans un monde ignorant, égoïste et clos de toutes parts, le miracle grec. Nous n'avons pas cessé d'en être possédés, et comment s'étonner que, nous flattant d'avoir recueilli l'héritage intellectuel de l'hellénisme, nous ayons été tentés d'y égaler la vie contemporaine et d'en faire revivre l'une des formes les plus expressives?

La restauration de l'olympisme est donc bien autre chose qu'une image retrouvée, un pastiche heureux, une théâtrale reconstitution de solennités mortes. Rien de plus vivant, au contraire, que ce fervent appel à l'âme antique. Rien de plus neuf, dans un vieux monde épuisé de com-

petitions, recru de haines, couturé de mille cicatrices, que cette lumière qui, périodiquement, s'allume en l'honneur des combats fraternels et de la pure justice. Nul symbole plus éclatant que de placer l'athlétisme moderne sous le signe hellénique. Pour que l'athlétisme, dans sa triple fonction éducatrice, sociale, humaine, reçût sa pleine consécration, ne fallait-il pas qu'il en fût ainsi? Mais notre juste fierté est que cette nécessité ait été perçue par une intelligence française. Tard venue à la réforme, mais fidèle à sa mission, qui est d'éduquer, et à son esprit, qui est de comprendre le général, la France, du moins, fut la première à discerner que l'éducation corporelle, élément fondamental de la formation de l'être humain, est d'une portée à faire éclater la ceinture de toutes les frontières. Elle a compris que les sports athlétiques, où se trempent les âmes aussi bien que les muscles, n'ont de sens et de vertu que si, de cercle en cercle, d'horizon en horizon, de race en race, ils appellent les hommes de toute la terre à mesurer, en de loyaux combats, leurs forces respectives, à confronter les méthodes, à vérifier le rapport des énergies, à s'exciter virilement en vue de la victoire.

Telle est, dans la rénovation athlétique au dix-neuvième siècle, la part de notre pays. Cette valeur d'universalité que le monde antique reconnut à l'athlétisme, au même titre qu'au spiritualisme, c'est la France qui, dans le monde moderne, l'a retrouvée. Et tandis que les nations s'étaient contentées, pour leurs fins particulières, et chacune selon l'esprit de sa race, d'édifier des méthodes d'éducation physique, la France, se haussant au-dessus des systèmes nationaux, réalisait la synthèse en entraînait les peuples. Dans une Hellade perpétuellement sanglante du choc fratricide de ses dèmes, les grands Jeux d'Olympie avaient nationalisé l'athlétisme ; dans une Europe égoïste, jalouse et divisée, l'olympisme ressuscité allait l'internationaliser.

*
**

C'était donc un propos réfléchi que M. Pierre de Coubertin faisait entendre, le soir de ce 25 novembre 1892, et la circonstance n'était pas moins délibérée. Unification, internationalisation, sont en effet les étapes nécessaires de l'évolution du sport: Georges de Saint-Clair, créant l'Union, était l'homme de la première; Pierre de Coubertin fut celui de la seconde, et s'il choisissait, pour découvrir son dessein, la fête jubilaire de l'Union, c'est qu'il fallait marquer, ne fût-ce qu'aux regards de l'histoire, le rapport des deux faits, la solidarité des deux œuvres. Epris d'idées générales — et grec en cela — il signifiait ainsi, pour qui saurait le comprendre, que, du faisceau des sports nationaux, part la chaîne qui conduit à la synthèse du sport universel, et que cette chaîne, il la tenait en main.

En ces temps lointains, où l'athlétisme français ne portait même pas encore son nom, le jubilé de l'Union fit peu de bruit, et de rares journaux furent seuls à publier, le lendemain, à son sujet, des notes de complaisance. Le nouvel évangile annoncé par M. de Coubertin passa donc inaperçu, et ce n'est que huit mois après, le 1^{er} août 1893, lorsque le Comité de l'Union s'avisait de dresser le programme d'un Congrès international, que reparurent ces mots aventureux: Jeux Olympiques. L'orateur de 1892 suivait son idée. Mais il savait aussi qu'il ne pouvait songer à donner à la restauration de l'olympisme nul fondement solide qui ne fût celui du consentement universel. Or, il se trouva qu'un des précurseurs de l'athlétisme français, un brillant champion de la course à pied, Adolphe de Pallissaux, alors trésorier du Racing-Club de France, avait précisément proposé de convoquer à Paris un Congrès « pour l'étude et la propagation des principes d'amateurisme », et d'inviter à s'y faire représenter les nations de l'ancien et du nouveau monde. Ce projet, M. Pierre de Coubertin le fait sien. Il établit un programme, y ajoute l'article VIII sur le réta-

blissement des Jeux olympiques, et c'est ce texte qui, sans modification, presque sans discussion, est accepté, le 1^{er} août, par le Comité de l'Union. La date du Congrès est fixée: juin 1894. Trois commissaires sont désignés: MM. Pierre de Coubertin, Secrétaire général de l'Union, pour la France et l'Europe continentale ; C. Herbert, Secrétaire de l'Amateur Athletic Association, pour l'Angleterre et ses colonies; W.-M. Sloane, professeur à l'Université de Princeton, pour le continent américain. En fait, tout le poids de l'organisation reposa sur le premier, qui des lors, avec une tenace activité, remua le monde pour assurer le succès de son entreprise. Le 27 novembre, il était à New-York, et, à l'University Club, à la table du professeur Sloane, en présence des représentants des Universités Harvard, de Yale, de Princeton et de Columbia, il entraînait l'adhésion de l'Amérique. Le 7 février suivant, c'est au Sports Club de Londres, grâce aux soins de M. C. Herbert, qu'il continuait sa croisade.

Bref, au mois d'avril, tout était prêt. Les mesures essentielles avaient été prises, le règlement fixé, le programme arrêté. Le « Congrès international athlétique » s'ouvrirait le samedi soir 16 juin 1894 par une séance solennelle qui aurait lieu dans le nouvel amphithéâtre de la Sorbonne, récemment inauguré, et il durerait huit jours. Championnats de longue paume au Luxembourg, assauts d'escrime, journée nautique, en formeraient l'illustration. Une fête de nuit aurait lieu au Racing-Club, sur sa pelouse de la Croix-Catelan.

Riche était la matière du Congrès, le deuxième de cet ordre, mais le premier de cette importance que le monde eût encore vu, car on ne saurait négliger que, le 15 juin 1889, à la faveur de l'Exposition universelle, un premier Congrès athlétique international s'était assemblé à Paris, sous la présidence de Jules Simon. Cette fois, il s'agissait de discuter à fond la question de l'amateurisme, sujette à tant d'interprétations contradictoires, d'en fixer les principes en vue de l'unification des règlements de toutes langues, enfin de préparer le rétablissement des Jeux Olympiques selon un programme qui, développant la proposition initiale, reçut la forme définitive que voici:

Jeux Olympiques

VIII. — De la possibilité de leur rétablissement. — Avantages au point de vue de l'athlétisme et au point de vue moral et international.

IX. — Conditions à imposer aux concurrents. — Sports représentés. — Organisation matérielle, périodicité des Jeux olympiques rétablis, etc...

X. — Nomination d'un Comité International chargé d'en préparer le rétablissement.

En ce programme, à la fois si condensé et si complet, il est bon de souligner deux mots qui achèvent d'éclairer la pensée qui l'avait inspiré: ce sont, au paragraphe VIII, ceux qui ont trait aux avantages à espérer au point de vue *moral* et international. Par là, s'attestent ce dessein d'universalité, ce besoin grec de généralisation, cet idéal généreux, cette conception moralisatrice, qui sont pour nous les signes suprêmes du retour à l'olympisme, et où nous avons raison tout à l'heure de voir les titres de la race.

Le commissaire général du Congrès fut le baron Pierre de Coubertin. Le Bureau était de choix. A sa tête, l'un des diplomates alors le plus en renom, le baron de Courcel, sénateur, ancien ambassadeur de la République à Londres. Autour de lui, comme vice-présidents :

MM. le vicomte de Janzé, président de l'Union; sir A. Adee, président de l'University Athletic Club de New-York; Georges de Saint-Clair, fondateur et ancien prési-

dent de l'Union ; M. Ketels, président de la Fédération belge des Sociétés de courses à pied; le capitaine Black, professeur à l'Institut central de gymnastique de Stockholm; Georfies Strehly, professeur au lycée Montaigne; F. Kémény, directeur de l'École royale d'Eger (Hongrie).

Voici enfin les noms des Commissaires :

MM. C. Herbert, secrétaire de l'Amateur Athletic Association : le comte Jacques de Pourtalès; Frantz Reichel, commissaire à la Presse; A. de la Frémoire: le vicomte de Madec; Fernand d'Orval. Plus tard, leur fut adjoint M. Callot.

Les adhésions les plus flatteuses ne cessaient de parvenir au Commissaire général. C'étaient, en France, celles du président du Conseil, Charles Dupuy, et du président du Conseil municipal, Champoudry, puis du duc d'Aumale, de MM. Ernest Lavisse, Frédéric Passy, Joseph Reinach, Janssen, etc... De l'étranger, arrivaient celles du roi des Belges, du prince de Galles, qui devaient devenir Edouard VII, de M. Balfour, des princes royaux de Grèce et de Suède et Norvège, du grand duc Vladimir, etc... Au-dessus du Congrès qui allait s'ouvrir, la couronne était ainsi tenue par l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, la Bohême, l'Autriche, la Hongrie, le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, etc... : c'était, presque au complet, le monde civilisé qui allait s'asseoir devant la fresque de Puvis de Chavannes.

Le grand jour vint.

Le samedi 16 juin 1894, à 4 heures 1/4, M. le baron de Courcel, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, proclame solennellement l'ouverture du Congrès. Deux mille personnes l'applaudissent. Soixante dix-neuf délégués représentent quarante-neuf associations appartenant à douze nations. Parmi les personnages officiels, on aperçoit: MM. O. Sainsère, représentant le président du Conseil ; Rabier, directeur de l'enseignement secondaire ; Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris ; Himly et Darbona, doyens des Facultés des Lettres et des Sciences; les proviseurs des lycées Condorcet, Voltaire, Louis-le-Grand, Montaigne; MM. Fringnet, Godart, Rieder, vétérans de l'athlétisme; Mme Juliette Adam ; MM. Saint-René Taillandier, André Chevrillon Cogordan, vicomte de Vogué, Perrot, Lévassier, Frédéric Passy, etc... Tels sont, devant la postérité, quelques-uns des témoins et des parrains du rétablissement des Jeux olympiques.

En voici d'autres.

Aux noms des commissaires désignés en avril par le Comité de l'Union, sont venus s'ajouter ceux de personnages qui, déjà acquis à la cause de l'athlétisme, se sont spontanément groupés, en vue de la réussite, autour du Commissaire général : MM. Callot, Masson, le comte de Villers, Th. Stanton. Des Etats-Unis, est accouru le professeur W. M. Sloane, historien réputé, ami de la première heure de l'athlétisme français. De Grèce, le charmant et savant M. Bikélas, francophile ancien et vice-président de la Société des études grecques. De Suède, les lieutenants Bergh et Sten de Drakenberg. D'Italie, le comte Lucchesi-Palli. D'Espagne, MM. Aniceto Sela et A. Gonzalès Possada, professeurs à l'université d'Oviedo. D'Angleterre, M. Todd, Britten et Clark, sans compter, bien entendu, le fidèle C. Herbert. De Belgique, MM. Ketels, Charles Dereine, Carrœu et J. Hanser. Et nous en oublions.

La part de la France était brillante: MM. Michel Gondinet, pour le Racing-Club de France; Louis-Philippe Reichel, un des apôtres de l'athlétisme, pour l'Association vélocipédique d'amateurs : M. Garcet de Vauresmont, pour le Stade Français; le vicomte de La Rochefoucauld, pour le Polo-Club ; RI. Mérillon, pour les sociétés de tir; le baron du Teil du Havelst et le baron de Carayon la Tour,

pour la Société Hippique; pour l'Union vélocipédique de France, MM. Roussel, le docteur Minart, Pagis, Duval et Mousset. Etc...

Le discours inaugural du baron de Courcel, belle et noble apologie pour l'athlétisme, proclame, avec une force saisissante, des vérités qui, pour évidentes qu'elles paraissent aujourd'hui, n'avaient pas encore été inscrites à l'édition française du catalogue des idées reçues: que le sport a cessé d'être un luxe pour devenir une nécessité, que les méfaits sont reconnus du « développement trop exclusif de la vie intellectuelle et cérébrale » ; que l'exemple des anciens est la condamnation de l'éducation moderne ; qu'il est inadmissible — on pourrait dire contradictoire — que la science « trouble l'équilibre de la nature humaine » ; enfin que « le sport est éminemment social, puisqu'il réunit les hommes qui l'aiment sans distinction de classe et de caste ».

Après M. de Courcel, le poète Jean Aicard, en un discours élevé que traverse la flamme de l'idéal, parle sur la Force et le Droit. « Quand des idéologues, s'écrie-t-il, s'assemblent pour désirer en commun la paix du monde, on peut craindre qu'ils demeurent inécoutés; mais quand la force physique tiendra les états généraux de l'idée et du droit, on pourra commencer d'espérer beaucoup ». Une audition d'un caractère exceptionnel termine la séance : pour la première fois, on entend, chanté par une voix magnifique, le fameux hymne à Apollon, récemment découvert dans les fouilles de Delphes, transcrit par M. Théodore Reinach, adapté par Gabriel Fauré, et sur lequel M. Théodore Reinach vient préalablement fournir de savants éclaircissements.

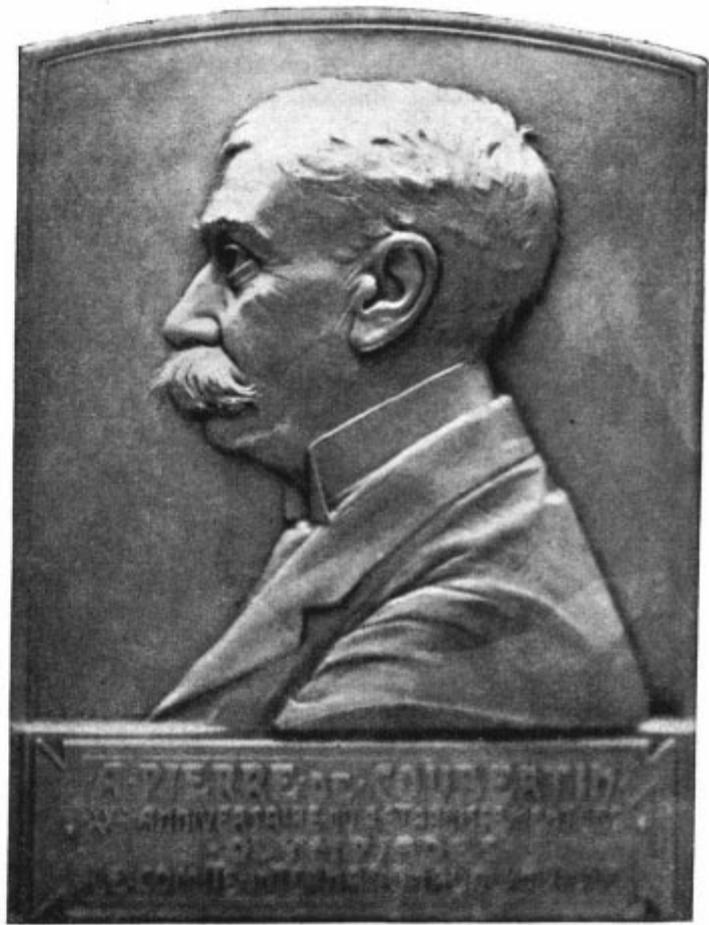
Ainsi s'achève la solennité de la Sorbonne. Passons sur les fêtes qui accompagnèrent le Congrès. Le surlendemain matin, on se mettait au travail. On allait écrire des chapitres qui ne devaient point démentir l'éclat de la préface.

Deux commissions sont constituées. La première, sous la présidence de M. Michel Gondinet, aura à examiner les questions touchant à l'amateurisme. A la seconde est renvoyé le projet de restauration olympique; elle a pour président le délégué hellène, M. D. Bikélas, pour vice-président, le baron de Carayon-Latour, pour secrétaire-rapporteur, M. Borel.

Le mardi matin, la deuxième commission unanime ayant décidé le rétablissement des Jeux « sur des bases conformes aux nécessités de la vie moderne », adopte en outre la périodicité quadriennale. Le mercredi, à la suite d'une brillante discussion à laquelle prennent part MM. Bikélas, de Carayon-Latour, Pierre de Coubertin. Lermassiaux, le colonel Dérué, elle fixe la date de début et arrête la liste des sports à admettre. Voici enfin le grand jour. C'est le samedi 23 juin que se tient la séance plénière, dans laquelle le Congrès est appelé à discuter et à ratifier les rapports établis par ses deux commissions. Il n'a que des « vœux » à émettre (car les délégués n'ont point qualité pour engager les nations qu'ils représentent ; mais leur présence et leur autorité confèrent à ces « vœux » une sorte de caractère impératif qui est dans l'intention, sinon dans le règlement, et auquel nul ne se trompe. En ce qui concerne le rapport de la deuxième commission, telle est textuellement la formule des vœux unanimes du Congrès:

I. — Qu nul doute ne pouvant exister sur les avantages que présente le rétablissement des Jeux olympiques, tant au point de vue de l'athlétisme qu'au point de vue moral et international, ces jeux soient rétablis sur des bases et dans des conditions conformes aux nécessités de la vie moderne ;

II. — Que, sauf en ce qui concerne l'escrime, il ne soit organisé de concours olympiques que pour les amateurs ;



Plaquette exécutée en l'honneur du baron PIERRE DE COUBERTIN pour le XXX^e anniversaire du rétablissement des Jeux Olympiques.

III. — Que le Comité International chargé de l'organisation des Jeux Olympiques introduise dans son Règlement une clause lui donnant le droit d'exclure du concours toute personne qui, par ses actes antérieurs, pourrait porter atteinte à la considération de l'institution ;

IV. — Que nul pays n'ait le droit de se faire représenter aux Jeux Olympiques par d'autres que par ses nationaux, et que, dans chaque pays, il soit procédé, avant l'époque des jeux, à des épreuves éliminatoires de nature à ne désigner, pour y prendre part, que de véritables champions, dans chaque genre de sport ;

V. — Que les sports suivants soient, autant que possible, représentés aux Jeux Olympiques :

Sports athlétiques proprement dits (courses et concours),

Sports nautiques (courses à l'aviron et à la voile, natation),

Jeux athlétiques (football, law-tennis, paume, etc...),

Patinage,

Escrime, boxe, lutte,

Sports hippiques, polo,

Tir et gymnastique,

Vélocipédie ;

Qu'en ce qui concerne les sports athlétiques proprement dits, il soit institué un championnat général d'athlétisme sous le nom de « pentathle » ;

Qu'en outre, à l'occasion des Jeux Olympiques, un prix d'alpinisme soit attribué à l'ascension la plus intéressante accomplie, sur un point quelconque du globe, depuis le dernier concours ;

VI. — Que les Jeux Olympiques aient lieu la première

fois à Athènes, en 1896, et pour la seconde fois à Paris, en 1900, et ensuite de quatre ans en quatre ans, dans d'autres villes du monde ;

VII. — Que les Jeux Olympiques ne pouvant réussir qu'avec l'appui des gouvernements, le Comité International fasse toutes les demandes nécessaires auprès des pouvoirs publics afin de s'assurer leur concours officiel.

Voilà donc les Jeux Olympiques ressuscités, au moins clans un procès-verbal de Congrès, mais sans opposition et à l'unanimité! Grande merveille. Et, du premier coup, la résolution en sept points qui leur rendait la vie, conçue avec un sens des réalités modernes qui ne pouvait manquer d'impressionner, faisait déjà figure, sinon d'une charte définitive, du moins d'un programme réfléchi, où il suffirait d'insérer, à l'appel des nécessités et de l'expérience, les mesures secondaires d'application.

A vrai dire, entre tous ceux qui venaient de participer à ce mémorable événement, un seul se rendait compte des difficultés que rencontrerait la restauration de l'olympisme, et qui toutes pouvaient sembler insurmontables, consentement des peuples, collaboration des gouvernements, discipline internationale, recherche des moyens financiers, création d'une conscience sportive universelle; mais un seul aussi se sentait disposé à les affronter et de taille à les vaincre, le baron Pierre de Coubertin. Aussi, un temps raisonnable lui paraissant nécessaire pour mener à bien un si considérable dessein, inclinait-il à prendre un délai de six années et à réserver à Paris, qui préparait son Exposition universelle de 1900, la première célébration des Jeux restaurés. Mais les membres du Congrès ne l'entendirent pas ainsi. Prés de retourner chez eux et peu enclins à se soucier du travail des autres, ils étaient gens pressés, et certains

qui, l'instant d'avant, ne pensaient guère aux Jeux Olympiques, trouvèrent que six ans d'attente seraient une épreuve bien longue à imposer à leurs impatiences. Paris aura ses Jeux en 1900, soit; mais pourquoi n'en point célébrer la résurrection quatre ans plus tôt, en 1896, et sur la terre sacrée qui les enfanta il y a 2670 ans?

Ainsi en est-il, sur le champ, décidé, dans une sorte d'improvisation fiévreuse, qui semble quelque peu relever, il faut le dire, d'un transport littéraire. N'importe! Le sort en est jeté! C'est donc à Athènes, et en 1896, que, par une étonnante aventure, le monde moderne, en voie de régénération physique, ira, pieux pèlerin, rendre hommage, en grande procession, au génie athlétique de l'antique Hellade!

Le même soir, au banquet qui, sous la présidence du baron de Courcel, entouré de personnages tels que M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire, représentant le ministère de l'Instruction publique, et Michel Bréal, marqua la fin du Congrès et de ses fêtes, M. Pierre de Coubertin, exaltant l'œuvre qui venait d'être accomplie, relevait les vertus qui font de l'olympisme un système complet de formation intellectuelle, physique et morale, et, aux applaudissements de l'assistance, il ajoutait: « En définitive, il n'y a pas dans l'homme deux parties, le corps et l'âme: il y en a trois, le corps, l'esprit et le caractère. Le caractère ne se forme point par l'esprit; il se forme surtout par le corps. Les anciens savaient cela; nos pères l'ont oublié et nous le rapprenons péniblement ».

Mots alors nouveaux, et qui, en 1894, si singulière que la chose puisse paraître aujourd'hui, résonnaient avec des apparences de hardiesse! C'étaient pourtant des pensées vieilles comme l'esprit humain qu'ils exprimaient. Depuis Socrate et Platon, ils avaient formé le vocabulaire de tous les philosophes, de tous les sociologues qui avaient écrit sur l'éducation. On les retrouvait dans Rollin comme dans Locke, chez Montaigne comme chez Jean-Jacques; Herbert Spencer en avait fait la forte base sur laquelle il avait édifié son grand traité *De l'éducation*; mais l'on eût dit en vérité que les éducateurs français du dix-neuvième siècle, en même temps qu'ils se bouchaient les oreilles aux appels de la nature, avaient perdu jusqu'au souvenir de si grands exemples. La réaction venait de commencer, et, chose étrange, au lieu que, selon l'éternelle loi, la doctrine eût précédé le fait, c'est par l'action des sociétés de sport qu'elle avait peu à peu pris possession des esprits. C'est le 7 juillet 1890 que Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, avait lancé sa fameuse circulaire aux recteurs sur l'emploi du temps et l'organisation de l'éducation physique, en c'est en 1892 que ce grand pédagogue, Henri Marlon, dans son admirable traité sur l'Education, dans *l'Université*, si riche d'expérience et de fortes leçons, que l'oubli où on le voit relégué apparaît comme une inconcevable iniquité, avait, avec une éloquence saisissante, en des termes qui parfois tournaient au pathétique, délimité le triple domaine de toute éducation digne de ce nom: l'esprit, le corps, le caractère.

Pierre de Coubertin était de ceux qui, les premiers, avaient aperçu les faiblesses de notre éducation universitaire. Il avait fortement subi l'influence d'un Arnold, qui venait, au milieu du siècle, de renouveler et d'épu-

rer l'éducation anglaise. De tels mots lui étaient donc familiers, et ils ne surprenaient pas davantage l'auditoire averti auquel il les destinait; mais il était nécessaire qu'ils fussent prononcés ce soir-là. Ce n'est pas seulement parce que, concluant les travaux d'un Congrès athlétique, ils marquaient les frontières d'une œuvre immense dans laquelle l'athlétisme avait sa large part; c'est aussi parce qu'ils donnaient son plein sens au magnifique effort de rénovation entrepris depuis dix ans déjà, et dont le rétablissement des Jeux olympiques allait être, dans l'ordre international, le couronnement.

*

**

Tel fut l'ouvrage du deuxième Congrès athlétique international de 1894. Mais il ne se contenta point de voter sur un principe et d'édicter un Règlement. A l'œuvre grandiose qui se constituait, il fournit en même temps un instrument d'action, et, en se séparant, il laissait derrière lui un organisme permanent, à la fois témoin et agent de sa volonté, un Comité International des Jeux Olympiques, dont il est nécessaire de consigner ici la brillante composition. Il comprenait treize membres, dont voici les noms:

MM.

Bikélas, vice-président de la Société d'encouragement des études grecques;
Le général de Boutowski, attaché à la direction des écoles militaires russes;
Le docteur Jiri Guth, professeur au lycée Klatovy (Bohême);
Le commandant Balck, premier professeur à l'Institut central de gymnastique, à Stockholm;
Léonard A. Cuff, secrétaire de la *New Zealand Amateur Athletic Association*;
W.-M. Sloane, professeur à l'Université de Princeton (New-Jersey);
Le docteur Zubiaur, recteur au collège national de l'Uruguay;
Le comte Lucchesi-Palli, vice-consul d'Italie à Paris;
C. Herbert, secrétaire de l'*Amateur Athletic Association* (Londres);
Lord Amphill;
Franz Kémény, directeur de l'Ecole royale d'Eger (Hongrie);
Baron Pierre de Coubertin, secrétaire général de l'*Union des Sociétés françaises de sports athlétiques*;
Callot, membre du Conseil de l'*Union*.

Du Comité International, ainsi constitué, M. de Coubertin fut, ainsi qu'il était juste, le président, et M. Callot, le trésorier.

C'est ce Comité, étendu, complété, mais permanent et non soumis à l'élection, qui, depuis 1894, assume avec succès la direction suprême. En ce matin du 23 juin, de ces treize membres, combien en eût-on pu trouver qui, au secret de leur conscience, se fussent sincèrement attendus que, trente ans plus tard, l'olympisme restauré donnât comme fruit magnifique l'inoubliable apothéose des Jeux de Paris?

LE FONCTIONNEMENT

DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Le gouvernement de l'Olympisme universel est aux mains du Comité International Olympique, organe pleinement souverain sorti en 1894 du Congrès de Paris.

On a pu voir, par sa composition initiale que nous avons indiquée, qu'il se bornait alors à grouper les représentants des quelques nations participant au Congrès; dis ans plus tard, vingt-deux nations y avaient leur siège; au lendemain de son Trentenaire, célébré au cours des Jeux de de 1924, il en rassemble quarante-quatre; le temps n'est pas éloigné où tous les peuples du monde inscriront leurs couleurs sur son drapeau.

Cependant il a pu s'étendre en nombre et se fortifier en puissance, il est resté, dans son essence, immuable, et les principes sur lesquels il s'appuie n'ont pas changé. Il doit cette continuité, non seulement à la solidité et à la rigueur des règles qui, dès l'origine, formèrent sa constitution, mais à l'heureuse et exceptionnelle circonstance que, durant ces trente années, il eut pour guide et pour chef le même président, l'homme qui, l'ayant fondé, avait, plus que tout autre, la vue claire de ses fins, et qui, ayant pris soin de conférer à la présidence un pouvoir propre, s'appliqua avec succès à ne laisser fléchir aucune de ses prérogatives. Reconnaissons le bienfait de cette favorable durée.

Tel que les ans l'ont fait, le Comité International Olympique exerce un pouvoir sans contrepoids ni appel. Sa grande affaire est de gouverner le fêtes olympiques. Il joue, dans le monde moderne, le même rôle consulaire que joua, dans le monde hellénique, l'Elide, gardienne sévère de la tradition olympique, à ceci près qu'il s'interdit de s'immiscer dans l'organisation technique des Jeux. L'article premier de sa charte porte que son objet est triple : « assurer la célébration régulière des Jeux; rendre cette célébration de plus en plus parfaite, digne de son glorieux passé et conforme aux idées élevées dont s'inspirent ses rénovateurs; provoquer et organiser toutes les manifestations, et, en général, prendre toutes les mesures propres à orienter l'athlétisme moderne dans les voies désirables. »

Il a ceci de particulier que, non seulement il ne reconnaît aucun contrôle, mais qu'il est inaccessible aux mouvements qui, en des sens divers, pourraient se produire dans les différentes organisations nationales. En effet, il se recrute lui-même, ses membres sont élus « pour une période indéterminée », autant dire à vie, et nul pays n'est admis, sous quelque forme que ce soit, à intervenir dans ses choix. L'article 2 des statuts édicte que « ses membres doivent se considérer comme les délégués du Comité auprès des Fédérations et Sociétés de sports et d'exercices physiques de leurs pays respectifs », et ce n'est point une clause de style. En toutes circonstances, le Comité a eu à cœur de faire ressortir que ses membres sont absolument indépendants des organisations nationales, et un incident caractéristique, entre plusieurs autres, se produisit à ce propos au cours d'une séance du Comité, tenue à Lausanne, le 4 juin 1921. Un envoyé s'étant plaint, dit le procès-verbal, que le troisième « délégué » de son pays n'eût pas encore été remplacé au sein du Comité, le président répondit péremptoirement « que le Comité ne se composait à aucun degré de délégués nationaux, et il s'étonna, à son tour, de la persistante ignorance qui règne en plusieurs pays concernant la constitution du Comité, laquelle pourtant fonctionne depuis vingt-sept ans et se recommande par son extrême simplicité. » De cette doctrine, essentiellement contraire à la doctrine élective, il résulte donc que les membres du Comité, bien loin d'avoir mission d'y représen-

ter les volontés ou les désirs de leurs pays respectifs, ont pour rôle de faire connaître à ceux-ci la pensée du Comité et de leur imposer ses décisions.

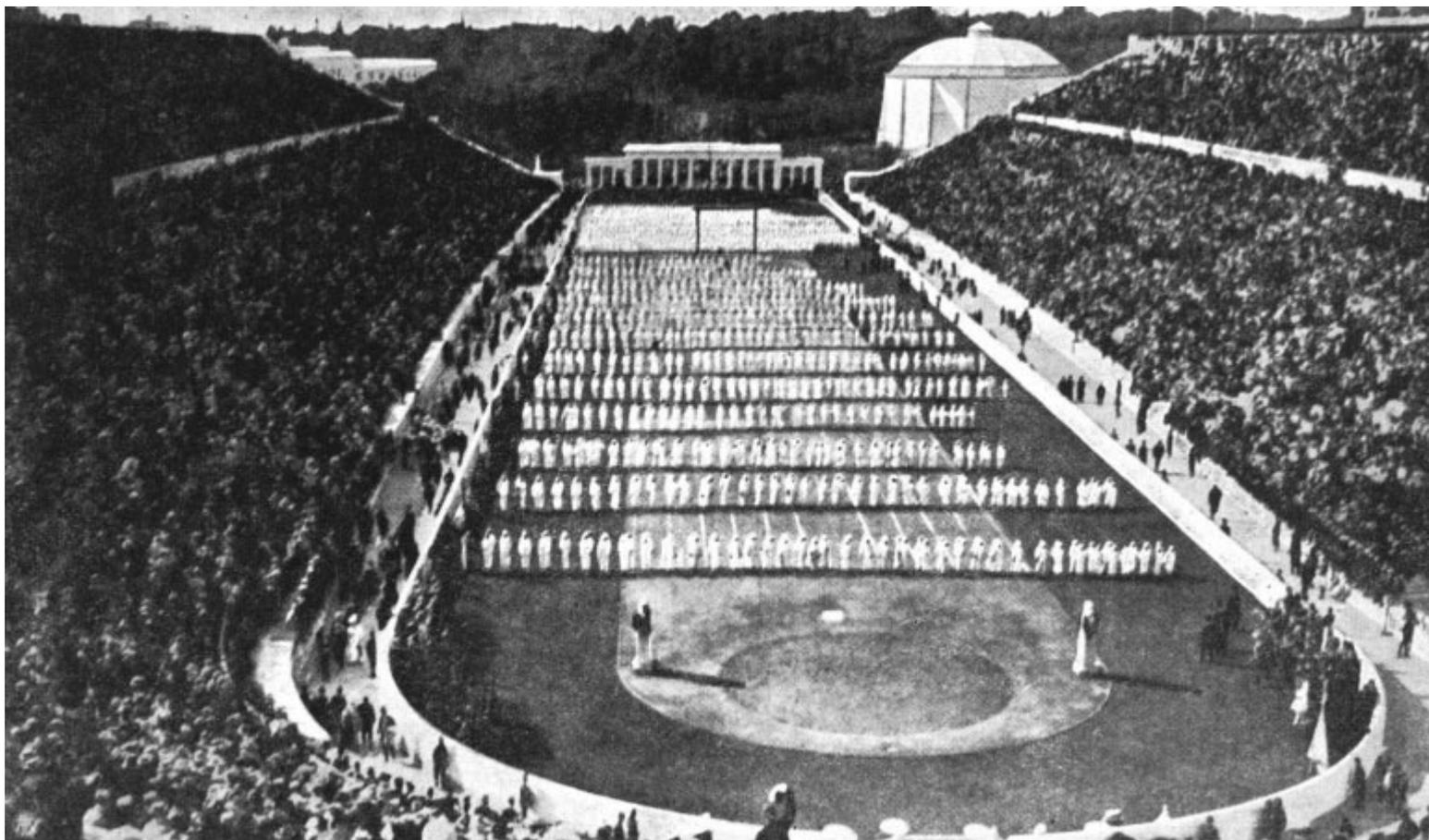
Dans chaque pays, des Comités nationaux doivent être institués, mais qui ne sauraient être entièrement indépendants du C. I. O., car il est dit, dans les statuts de celui-ci, que ces Comités ne peuvent être créés qu'en accord avec les Fédérations ou Sociétés nationales du pays aussi bien « qu'avec les membres du Comité International pour ledit pays. »

De même que le Comité International s'est attribué tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de son action, de même il a su se donner, pour son fonctionnement intérieur, une constitution forte et centralisée. Chaque nation pouvant être représentée par un membre au moins et trois au plus, il est permis d'envisager que les séances du Comité rassembleront un jour de cent à cent cinquante membres. Ce n'est pas trop, assurément, pour une représentation solennelle de l'olympisme universel, mais c'est beaucoup pour mener à bien un travail utile. Aussi les statuts prévoient-ils que la besogne administrative sera assumée par le président, élu pour huit ans, avec le concours d'une Commission exécutive de cinq membres, soumis au renouvellement et rééligibles tous les quatre ans. Encore est-il prévu que, dans les cas urgents, le Président pourra décider seul. Il tient, en somme, le rôle d'un président du Conseil qui, gouvernant avec des ministres, s'appuie sur une chambre délibérative. Dans cette forte constitution, autant que dans la qualité des personnalités qui la composent, trouvons le secret de la durée du Comité International, de la continuité de son action, de l'extension de son prestige.

Le Comité International, gouvernant de haut, s'interdit toute initiative d'ordre technique. Pas plus qu'il n'est disposé à admettre nulle immixtion d'aucun pouvoir, soit sportif, soit politique, il ne se permet d'intervenir dans les choses qui ne son point de son ressort. C'est aux Comités nationaux d'organiser la célébration des Jeux, d'en élaborer le calendrier selon la classification adoptée par le C. I. O., et c'est aux Fédérations internationales d'édicter les règles techniques qui les doivent régir. Sa tâche se borne à faire en sorte que les Jeux soient effectivement célébrés toutes les quatre années, à désigner la ville où ils devront se tenir, à veiller à ce que les Comités nationaux ne s'écartent pas des règles générales une fois pour toutes fixées, à tenir la main à la rigoureuse observation du « Protocole » établi par ses soins et qui stipule toutes les prescriptions relatives à l'ouverture, à la tenue, à la clôture des Jeux, ainsi qu'aux manifestations solennelles qu'ils comportent. Sans dépasser ses attributions, il est du moins allé aussi loin que possible dans le détail des choses qui le concernent. C'est ainsi qu'il a fixé la formule par laquelle les différents pays doivent être conviés par la nation organisatrice à prendre part aux Jeux. Il va de soi que le beau serment olympique qui doit précéder les compétitions a également été rédigé par ses soins.

Ainsi fonctionne, depuis trente ans, le Comité International Olympique. Il lui revient le haut mérite d'avoir affermi, imposé l'institution sortie en chancelant du Congrès de 1894, de lui avoir donné de si fortes assises.

Le Comité a son siège à Lausanne. Il a créé le drapeau olympique. Ce drapeau est à fond blanc, sans bordure ; il porte, au centre, cinq anneaux enlacés, bleu, jaune, noir, vert, rouge; l'anneau bleu, en haut et à droite. Sept fois déjà, sur les champs de bataille de la paix et de la fraternité humaine, il a connu la victoire.



Stade d'Athènes. 1896.

LES PRÉCÉDENTS JEUX

De 1896 à 1920

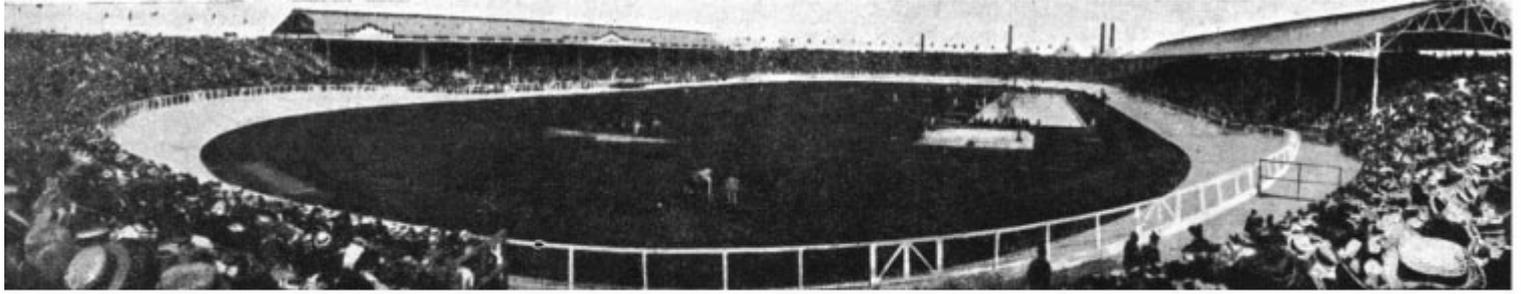
Les premières assises de l'olympisme restauré se tinrent, on le sait, à Athènes, au printemps de 1896. Ce ne fut point sans peine. Par le choix symbolique d'Athènes, le Congrès de Paris avait entendu manifester avec éclat son propos de renouer la tradition hellénique, et c'est pour rendre hommage à l'idée grecque qu'il avait décidé de convier, au pied de l'Acropole, les représentants de l'athlétisme universel. Mais, touchant l'athlétisme, la jeune Athènes n'avait alors ni tradition ni institutions, rien enfin qui la préparât à la tâche redoutable d'organiser les grands Jeux renouvelés. M. Pierre de Coubertin, qui, sans perdre un instant, était allé prendre à Marseille le bateau du Pirée afin de créer sur place les moyens d'action nécessaires, a conté depuis, non sans amertume, les déceptions qui l'attendaient en Grèce. La Cour était favorable, mais le gouvernement de Tricoupi, aux prises avec une situation financière exceptionnellenent difficile, entendait ne prendre aucune part à la préparation des Jeux, ce qui signifiait qu'il y était hostile. M. de Coubertin, aidé de quelques amis dévoués, tel l'excellent et éminent Bikélas, s'obstina. L'on parvint à arracher à l'autoritaire premier ministre une promesse de neutralité, et, le diadoque, qui était Constantin, ayant pris l'affaire en mains et y apportant toute sa fougue, les choses finirent, tant bien que mal, par s'arranger. Il advint même que, grâce à la générosité d'un riche Hellène d'Alexandrie, M. Avérof, le Stade, dont il ne restait guère que l'emplacement, put être entièrement restauré.

Bref, le persévérant effort de quelques hommes, les libéralités de quelques autres, l'ardeur d'une population, d'abord indifférente, puis gagnée à la cause et mettant son amour-propre à ce qu'une réussite éclatante fit honneur à son pays, firent que le premier rendez-vous donné, sur la terre grecque, à l'athlétisme des deux mondes, obtint un succès des plus honorables. N'ayons point la témérité, à cette occasion, de trop parler de sport. M. Pierre de Coubertin, aidé de M. Raoul Fabens, qui fut, dans cette œuvre, son plus proche collaborateur, avait eu bien de la peine à rassembler des athlètes. Cependant, il avait pu obtenir la participation d'une équipe américaine, et, au demeurant, il vint d'Europe assez de concurrents pour que fût sauf l'honneur sportif.

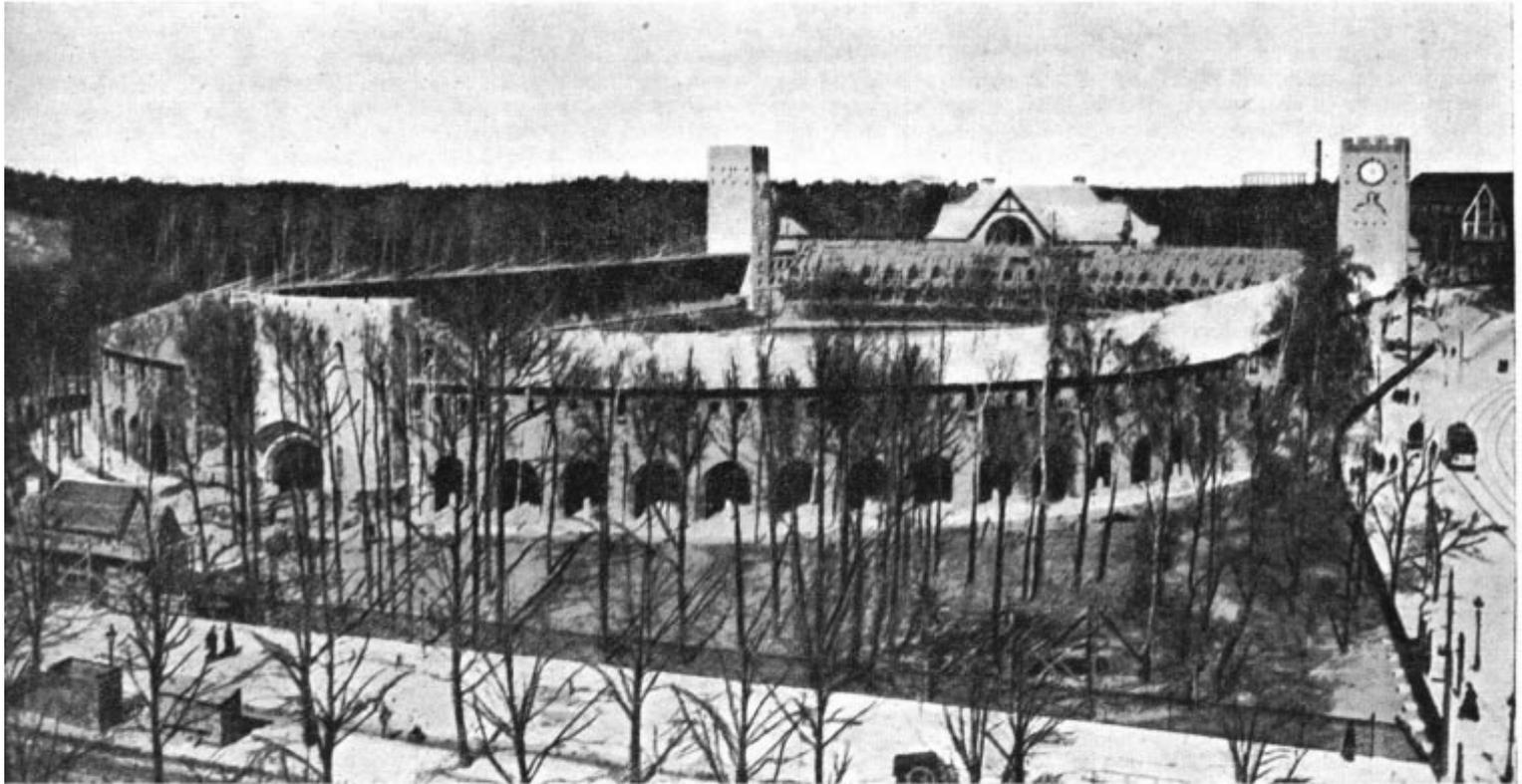
Au lendemain des Jeux athéniens de 1896, un résultat considérable était obtenu. L'idée, timidement lancée deux ans plus tôt, s'était hardiment, victorieusement affirmée. Le rétablissement des Jeux Olympiques, autrement dit la création de l'Olympisme moderne, qui paraissait n'être encore qu'une vue de l'esprit et dont certains ne trouvaient qu'à sourire, entra dans le domaine du fait, et, dans les deux mondes, la presse se chargeait de promulguer la nouvelle du grand événement. Dès ce moment, les Jeux Olympiques vivaient.

Il fallut qu'ils eussent la vie dure, ou plutôt il fallut que leur promoteur fournît une preuve nouvelle de sa ténacité, pour qu'ils résistassent à l'épreuve de 1900.

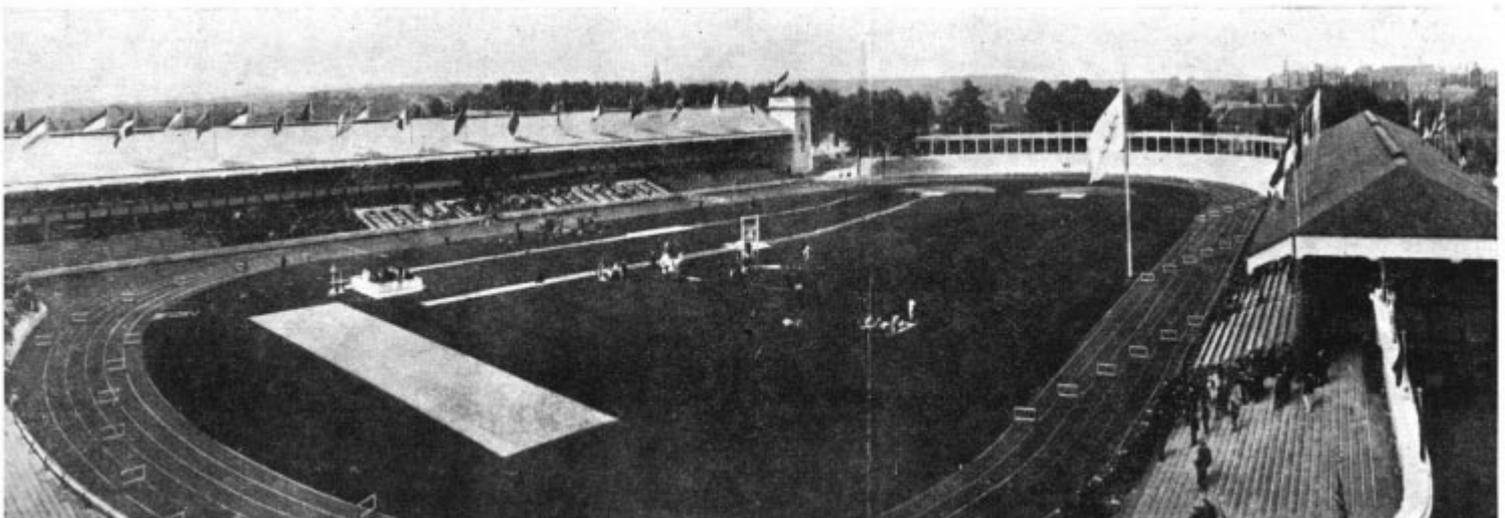
Le Comité International avait décidé qu'ils se tiendraient



Stade de Londres. 1908.



Stade de Stockholm. 1912.



Stade d'Anvers. 1920.

à Paris à l'occasion de l'Exposition Universelle. Mais certains malentendus qui se produisirent firent que les Jeux de 1900, bornés à certaines épreuves sportives, pour la plupart données dans les clubs, n'eurent point le caractère de manifestation collective qui les constitue.

La première organisation sérieuse fut celle de Saint-Louis, en 1904; mais un trop petit nombre de concurrents européens furent en mesure d'entreprendre un si long voyage. Il faut arriver à la quatrième célébration, qui eut lieu à Londres, en 1908, pour rencontrer enfin un programme de Jeux qui réalise exactement, tant par le nombre et la variété des épreuves que par le nombre des engagements et les sévères méthodes de l'organisation, les conditions mêmes de l'Olympisme revivifié.

C'est pourtant presque à l'improviste que Londres avait été choisi. En 1904, les quatrièmes Jeux avaient été attribués à Rome avec l'agrément du roi et de la municipalité romaine; mais en 1906, reculant devant les crédits à trouver et les responsabilités à assumer, Rome avait soudain annoncé qu'elle renonçait, et l'on avait en hâte profité de l'Exposition qui se tenait alors à Londres pour offrir aux Anglais la succession des Italiens. Ils avaient accepté; mais l'on devine ce qu'il fallut d'énergie aux autorités sportives de la capitale britannique pour préparer, en deux années, techniquement, administrativement, financièrement, matériellement, l'organisation complète des Jeux.

Le résultat fut magnifique.

Ils se tinrent en quatre séries: du 20 au 30 avril, du 6 au 3 mai, du 1^{er} au 30 juin, du 6 au 30 juillet. 22 nations v avaient contracté 2.666 engagements. Au programme, figuraient 23 sports, qui donnèrent lieu à 110 épreuves.

Le Stade avait une capacité de 70.000 spectateurs. La piste mesurait 536 m. 375 de développement, et 7 m. 315 de largeur. Elle était entourée d'une piste cycliste longue de 589 m. 199 et large de 10 m. 602.

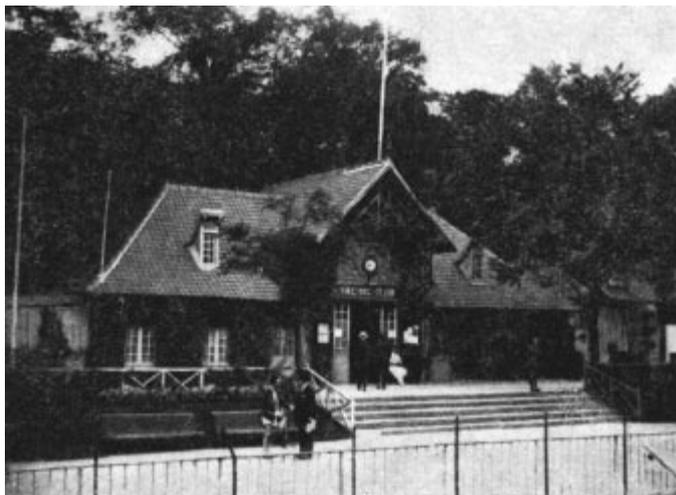
Sur la pelouse même, le long de la ligne d'arrivée, on avait creusé un bassin de natation de 100 mètres sur 15 m. 172, et profond, à chaque extrémité, de 1 m. 188.

Treize épreuves avaient été ajoutées au programme de Saint-Louis, parmi lesquelles le lancement du javelot et du disque, la crosse, les bateaux à moteurs, la raquette, la paume.

En 1912, du 29 juin au 22 juillet, Stockholm donne les cinquièmes Jeux avec une tenue remarquable et qui mérite d'être donnée en exemple. Cette fois, 27 nations ont répondu à l'appel des Suédois, et 4.281 engagements sont inscrits. Treize sports seulement figurent au programme, qui comporte 103 épreuves. Parmi les sports admis aux Jeux de Londres, Stockholm a supprimé le patinage, la raquette, la paume, les bateaux à moteurs, le tir à l'arc, la boxe, le rugby, le hockey, le lancement du disque, etc...; en revanche on voit, pour la première fois, se disputer le pentathlon moderne. Des concours d'art, conformément aux directives données par le C. I. O., sont adjoints au programme.

Pour la septième fois, du 7 juillet au 6 septembre, les Jeux Olympiques se donnent à Anvers en 1920. Vingt-trois sports v sont représentés, qui se répartissent sur 139 épreuves. Les concours d'art ne sont pas oubliés. Une série de patinage avait eu lieu du 20 au 30 avril. Le rugby, délaissé par Stockholm, figure au tableau, mais ne rassemble pas suffisamment de nations; de même que d'autres épreuves, également dédaignées, telles que le lancement de la pierre, le polo, le hockey sur glace et sur gazon, la boxe, le tir à l'arc, le 400 mètres haies. En revanche, certaines autres sont supprimées: la lutte à la corde, le saut en longueur et en hauteur sans élar.

Après Londres, Stockholm, Anvers, l'institution avait la consécration de l'expérience et du succès; elle avait conquis, dans tous les pays des deux mondes, l'adhésion de l'opinion; elle semblait donc assurée de la durée. A quel peuple, à quelle cité, seraient attribués les Jeux de 1924?



Le chalet de la Croix Catelan. Paris, 1900.

LE CHOIX DE PARIS POUR LES JEUX DE 1924

A peine la guerre était-elle terminée que le Comité International Olympique, soucieux de ne point laisser tomber l'oeuvre fondée en 1924, se préoccupait d'assurer la célébration des Jeux en 1920. Ceux de 1916 avaient été annulés, et il importait, pour la continuité de l'institution, de ne point laisser passer sans Jeux deux olympiades successives. Où donc se retrouverait, en 1920, pour une manifestation particulièrement solennelle de paix et de solidarité internationales, l'olympisme des deux mondes?

La France songea à poser sa candidature, on verra plus loin dans quelles conditions; mais, rencontrant devant elle le désir de la Belgique, elle s'inclina et c'est à Anvers que se déroulèrent donc, en 1920, les Jeux de la VII^e Olympiade. A peine étaient-ils clos, que le Comité International Olympique tint, dans cette ville, sa session annuelle pour examiner les enseignements qu'il importait d'en tirer au profit des Jeux suivants.

Le Comte Clary, président du Comité Olympique français, membre pour la France du Comité International Olympique, renouvela alors la candidature de Paris; mais ce n'est qu'au Congrès suivant, tenu à Lausanne en 1921, qu'elle devait être examinée en même temps, d'ailleurs, que celles formulées au nom de la ville de Rome, par l'Italie, d'Amsterdam par la Hollande et de Los Angeles par les Etats-Unis d'Amérique.

Le vote fixant le siège de la VIII^e Olympiade eut lieu au cours de la première réunion, le 2 juin 1921.

Voici comment il est relaté au procès-verbal du Congrès :

Etaient présents : MM. le comte Henry de Baillet-Latour, le baron Godefroy de Blonay, A.-C. Bolanachi, le comte Clary, S. Edström, le comte Gautier-Vignal, Albert Glandaz, le D^r J.-S. Guth-Jarkovsky, le colonel Hansen, E. Krogius, R. de Courcy Laffan, le baron de Laveleye, P. Matheu, le comte Mercati, J. Merrick, C. Montu, M. Pescatore, le comte de Penha-Garcia, G. Plagino, le marquis de Polignac, R. do Rio-Branco, le comte Cl. de Rosen, et le baron F.-W. de Tuyll, membres pour la Belgique, la Suisse, l'Egypte, la France, la Suède, Monaco, la Tchéco-Slovaquie, le Danemark, la Finlande, la Grande-Bretagne, l'Amérique Centrale, la Grèce, le Canada, l'Italie, le Luxembourg, le Portugal, la Roumanie, le Brésil et la Hollande.

Absents excusés : MM. le professeur Bucar (Yougo-Slavie), R. Coombes (Australie), le colonel Sw. Djoukitch (Yougo-Slavie), Dorn y de Alsua (Equateur), J. Kano (Japon), le professeur W. Sloane (Etats-Unis), le commandant Sverre (Norvège), Sir Dorabji Tata (Inde), et le juge Bartow S. Weeks (Etats-Unis).

Le D^r Guth-Jarkovsky rappelle la récente lettre-circulaire

du président, demandant que Paris et Amsterdam soient choisis respectivement comme siège de la VIII^e et de la IX^e Olympiades; il propose que soient adoptés purement et simplement, sans discussion, les termes de cette lettre. M. Montu s'élève avec force contre cette proposition et demande la disjonction. M. Gautier-Vignal l'appuie. MM. de Baillet-Latour et de Polignac font connaître les raisons du vote favorable que Belges et Français se proposent d'émettre sur la proposition Guth-Jarkovsky. M. de Tuyll rappelle qu'Amsterdam a posé sa candidature en 1912 et s'est effacée devant Anvers en 1919, comme devant Paris en 1921, par esprit de désintéressement sportif et de bonne camaraderie internationale. A l'objection faite qu'on ne peut fixer à la fois le siège de deux Olympiades, le D^r Guth-Jarkovsky répond que tel fut déjà le cas en 1894 pour la I^{re} Olympiade (1896) et pour la 11^e (1900).

Le président met aux voix la question de priorité. La priorité est accordée à la proposition Guth-Jarkovsky, par 11 voix contre 4 et 4 abstentions. Le président met alors aux voix la proposition elle-même, laquelle est adoptée par 14 voix contre 4 et 1 abstention. Les 4 opposants sont: MM. Montu, Gautier-Vignal, Plagino et do Rio-Branco. Le président, comme à l'habitude, n'a point voté.

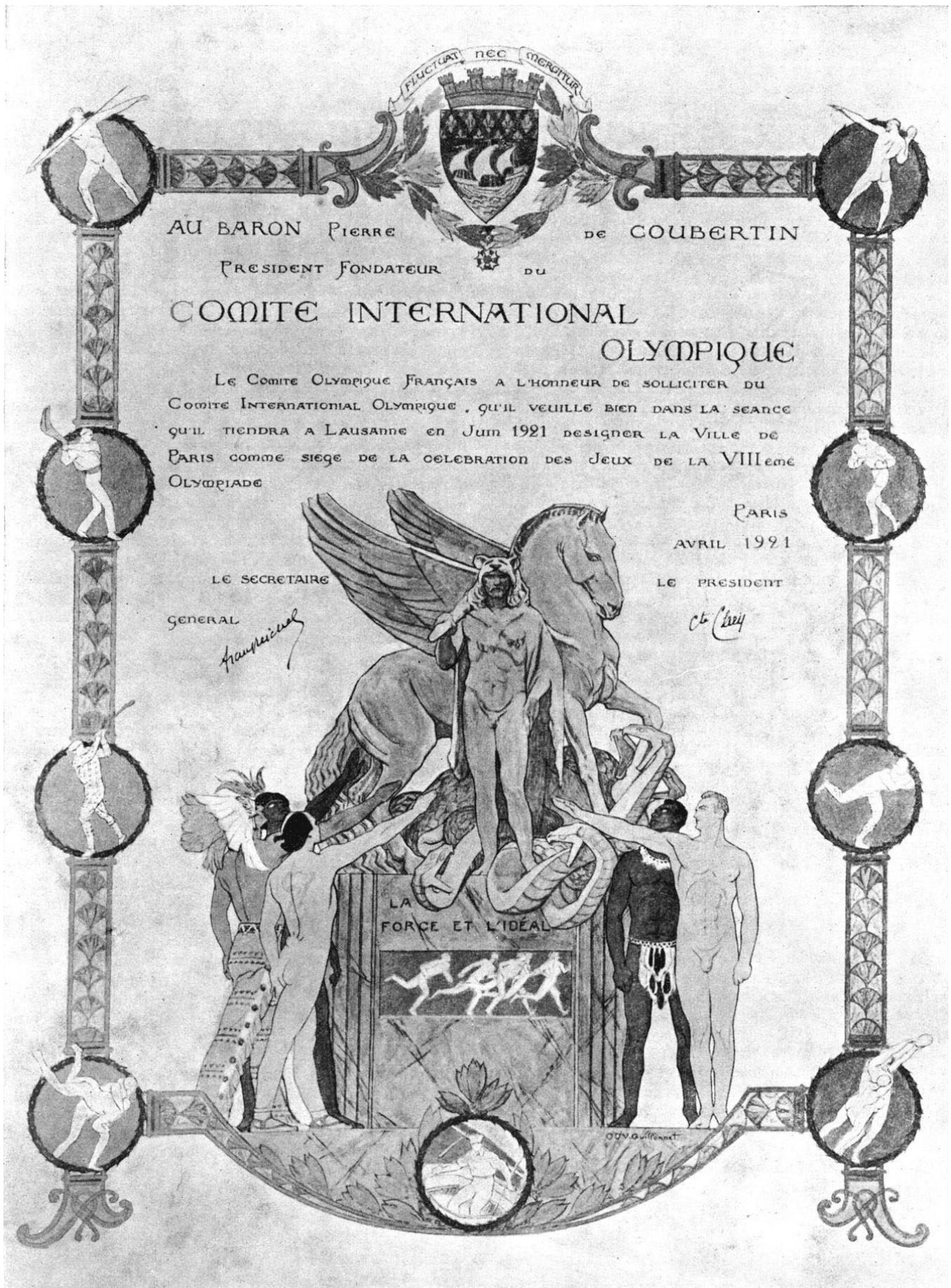
L'épreuve étant contestée est répétée une seconde et une troisième fois. Elle donne exactement les mêmes résultats. En conséquence, le président proclame Paris siège de la VIII^e Olympiade et Amsterdam siège de la IX^e. MM. Clary et de Tuyll se lèvent tour à tour pour exprimer leurs remerciements au nom de leurs pays respectifs.

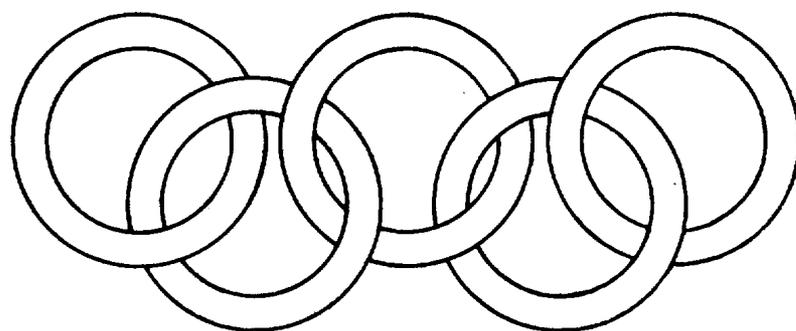
M. Gautier-Vignal demande qu'on inscrive au procès-verbal qu'il n'a pas entendu voter contre Paris, mais contre la double attribution. La même observation est faite par MM. do Rio-Branco et Plagino. M. Krogius demande s'il ne serait pas possible de reprendre la question afin d'émettre un vote unanime. Mais cette procédure serait illégale, le vote étant maintenant acquis. La séance est levée.

Au cours de la réunion du lendemain, MM. de Penha-Garcia et Edström, qui n'avaient pu participer au vote de la veille, demandaient qu'on prenne acte de leur pleine et entière adhésion au scrutin en faveur de Paris et d'Amsterdam. Y ont adhéré de même par écrit : MM. Bucar et Djoukitch. Le professeur Sloane avait envoyé son adhésion en ce qui concerne Paris.

Le choix de Paris était consacré.

Un parchemin enluminé, oeuvre magistrale du maître O. Guillonnet, et qui a été remis au Musée Olympique de Lausanne, relate la demande déposée officiellement en 1921 par le Comité Olympique français auprès du Comité International Olympique.





CITIUS - ALTIUS - FORTIUS